

# de la Drôme Provençale

Cercle Généalogique



La Lettre

## DANS CE NUMERO :

Le Grenier de paléographie

La peste de 1629-1630 à St-Paul-Trois-Châteaux

Mort civile

Un prêtre martyr ressuscité

Une feuille d'impôts au XVIII<sup>e</sup> siècle

Etat des nouveaux convertis (suite)



N° 86 – 2<sup>e</sup> trimestre 2016

## Sommaire

- 2 Mot du Président
- 3 Présentation du Cercle
- 4 Présentation du CGMP
- 5 Vie du Cercle
- 6 Manguio ou la convivialité généalogique
- 8 Die, une journée des adhérents réussie
- 9 Dons et nouveautés de la bibliothèque
- 10 Parutions récentes
- 11 Coin des trouvailles
- 12 Inventaire du château de Rochebaudin
- 13 La peste de 1629/1630 à St-Paul-Trois-Châteaux
- 16 Vocabulaire étrange
- 17 Mort civile
- 18 Cousinade Coustaury-Delasara
- 19 Une feuille d'impôts au XVIII<sup>e</sup> siècle
- 21 Un prêtre martyr ressuscité
- 24 Le grenier de paléographie
- 25 La devise des Chabrilan
- 26 Communes nouvelles
- 29 Etat des nouveaux convertis
- 33 Flashs n° 225 et 226 de la FFG
- 35 La Boutique du CGDP

LES TEXTES PUBLIES N'ENGAGENT

QUE LA RESPONSABILITE DE LEURS AUTEURS

*Date limite pour envoyer vos articles pour le prochain numéro :*

**15 juillet 2016**

Bonjour à toutes et tous,

Nous voici déjà à la mi-année 2016 : les deux grands rendez-vous du printemps que sont Manguio et Die sont derrière nous.

Il faut souligner que notre 18<sup>e</sup> journée des adhérents a connu un grand succès avec plus d'une centaine de visiteurs et chercheurs, des visites guidées et commentées des principales curiosités de la ville de Die, une remise de CD-ROM de notre travail de numérisation à l'adjointe au patrimoine. Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à l'organisation de cette journée et à notre partenaire local, l'association « Dea Augusta ».

Pas de trêve estivale au cercle ! La permanence de Montélimar a lieu en juillet et août aux mêmes horaires. Si vous êtes un adhérent de passage dans la région, je vous invite à venir rencontrer l'équipe sur place et découvrir les locaux pour certains.

Dans le calendrier d'été du CGDP, il est prévu de participer au « 1<sup>er</sup> salon de Généalogie de la Lozère » qui a lieu à Mende le dimanche 31 juillet, au « Congrès de la SAGA » de nos amis ardéchois le 4 août à La Voulte et au « Forum des Associations » à Montélimar les 10 et 11 septembre.

Bonnes vacances ! A la rentrée pour de nouveaux projets et des bonnes volontés !

**Guy VENTURINI**

### Auteurs des articles

Marie-Françoise ALLOUIS  
Sandy-Pascal ANDRIANT  
Hélène ANDRIANT  
Mireille BERARD-PRESLE  
Nicole CHANDRU  
Marie-Claire DEBOUVERIE  
Evelyne DURAND  
Christine GARAUD  
Pierre GOUDON  
Richard TROOST  
Guy VENTURINI

### CONSIGNES

**Pour transmettre vos articles à insérer dans La Lettre :**

Envoyer vos articles avant la date limite par courrier (au CGDP) ou par mail :

[lalettreducgdp@genea26provence.com](mailto:lalettreducgdp@genea26provence.com)

Ne pas utiliser une mise en forme particulière pour les articles saisis sur traitement de texte (éviter les colonnes, les retraits).

Joindre les illustrations dans des fichiers séparés (dessins, photographies...) en format : PDF, JPEG, TIF...

Joindre l'article tel que vous souhaiteriez le présenter et ne pas oublier de citer vos sources.

Merci à l'avance !

# Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

## Présentation du Cercle

### Notre vocation

Réunir, principalement dans le cadre de la Drôme Provençale, les généalogistes amateurs afin de les aider dans leurs recherches et de mettre à leur disposition, de façon centralisée, des documents aisément consultables.

### Nos services et activités

#### Recherche de patronyme :

2 € la recherche par patronyme et par canton + 0,20 € par page éditée  
+ frais d'envoi

#### Relevés systématiques des registres paroissiaux catholiques et protestants, et des tables décennales

Relevés des registres de notaires et informatisation de tous nos relevés afin d'obtenir une restitution imprimée selon l'ordre chronologique ou alphabétique

#### Numérisation des microfilms

des registres paroissiaux,  
puis gravure sur CD-Rom

Consultation, lors de nos permanences et de nos journées des adhérents :

#### de nos relevés

(manuscrits ou informatisés),

#### des actes numérisés

des communes de la Drôme Provençale,  
**des registres de notaires**

(liste envoyée aux adhérents chaque année ou consultable sur notre site)

*Possibilité de faire des copies papier d'actes (0,25 € la page)*

#### Consultation de notre bibliothèque

lors de nos permanences

**Initiation à la généalogie et à la paléographie :**  
cours, conférences, conseils,  
documentation

**Exposition annuelle à Montélimar** et dans des villages de la Drôme Provençale pour se faire connaître du public et des scolaires

**Deux journées des adhérents par an**  
pour se découvrir sans cesse  
de nouveaux « cousins »

**Participation aux Congrès**  
ou manifestations organisés  
par des associations de généalogie

**Participation au Forum des Associations de Montélimar** (tous les 2 ans)

**Edition d'une revue « La Lettre du Cercle »**  
trimestrielle assurant la liaison  
entre les adhérents

**Echange de revues**  
avec d'autres cercles généalogiques

**Réponse aux correspondances,**  
démarches diverses

#### Un site internet :

[genea26provence.com](http://genea26provence.com)

#### Deux forums pour les adhérents :

CGDP

[genea26provence@yahoogroupes.fr](mailto:genea26provence@yahoogroupes.fr)

CGMP

[c-g-m-p@yahoogroupes.fr](mailto:c-g-m-p@yahoogroupes.fr)

#### Une page Facebook :

[facebook.com/cgdp.genealogiste](https://facebook.com/cgdp.genealogiste)



## Permanences



Entrée Saint Martin

Tous les mardis de 10 à 17 heures  
**Permanences 2016 du samedi**  
au Cercle de 10 à 17 heures :  
2 juillet, 6 août, 3 septembre, 1<sup>er</sup> octobre,  
5 novembre et 3 décembre.

### Adresse

Siège de l'association (adresse postale) :  
CGDP – Maison des Services Publics –  
1 avenue St Martin – 26200 Montélimar  
3<sup>e</sup> étage Nord

*Pour tout courrier postal,  
penser à joindre une enveloppe timbrée  
pour recevoir une réponse*

## Contacts

### Webmaster du site Internet

Sandy-Pascal ANDRIANT  
[webmaster@genea26provence.com](mailto:webmaster@genea26provence.com)

### Webmaster de la page Facebook

Nadine MARCEL  
[facebook.com/cgdp.genealogiste](https://facebook.com/cgdp.genealogiste)

### Webmaster des Forums

Sandy-Pascal ANDRIANT  
CGDP  
[webmaster@genea26provence.com](mailto:webmaster@genea26provence.com)  
CGMP  
[cgmp@genea26provence.com](mailto:cgmp@genea26provence.com)

### Adresse électronique du CGDP

[cgdp@wanadoo.fr](mailto:cgdp@wanadoo.fr)

### Contact généabank

[cgdp\\_geneabank@orange.fr](mailto:cgdp_geneabank@orange.fr)

### Téléphone

Permanences du mardi : 04 75 51 22 03

### Guy VENTURINI

Président  
06 11 33 66 08

## Cotisations

Cotisation pour l'année civile : 26 €  
Dans ce montant, sont comprises  
La Lettre du Cercle et les cotisations  
au C.G.M.P. et à la F.F.G.

## Affiliation

Le Cercle est affilié au  
Centre Généalogique du Midi Provence.  
Le C.G.M.P. est membre de la Fédération  
Française de Généalogie (FFG)

## Conseil d'administration

### LE BUREAU

#### Président

Guy VENTURINI

#### 1<sup>er</sup> Vice-président

Yves DEBOUVERIE

#### 2<sup>e</sup> Vice-président

Sandy-Pascal ANDRIANT

#### Secrétaires

Mireille BERARD-PREL

Monique REYNIER

#### Trésorière

Françoise VERNEDE

#### Trésorier adjoint

Raymond FESCHET

### ADMINISTRATEURS

Alain AUBERT

André BOUSQUET

Marie-Claire DEBOUVERIE

Pierre GOUDON

Alice LEMAIRE

Guillaume MARCEL

Marylène MARCEL-PONTHIER

Marie-Thérèse LAUZIER

Marie-Lou SIMIAND

### Membre d'honneur

Odette BLANC

### Rédacteurs en chef de la Lettre

Yves et Marie-Claire DEBOUVERIE

[lalettredugdp@genea26provence.com](mailto:lalettredugdp@genea26provence.com)



Vue générale Saint Martin



Journée des adhérents



Salle de permanence

# Centre Généalogique du Midi Provence

Un Forum pour les adhérents du CGMP :

[c-g-m-p@yahoogroupes.fr](mailto:c-g-m-p@yahoogroupes.fr)

04

## Cercle Généalogique des Alpes de Haute-Provence

### Manosque

Maison des Associations

209, boulevard du Temps-Perdu

04100 MANOSQUE

Tous les samedis du mois de 14h à 18h

[jean-paul.berbey@wanadoo.fr](mailto:jean-paul.berbey@wanadoo.fr)

Site : [www.genea04.fr](http://www.genea04.fr)

05

## Association Généalogique des Hautes-Alpes

19, rue de France

05000 GAP

Vendredi de 14h30 à 18h30

[postmaster@agha.fr](mailto:postmaster@agha.fr) site : [www.agha.fr](http://www.agha.fr)

06

## CEGAMA

Maison des Associations

06330 ROQUEFORT-LES-PINS

[contact@cegama.org](mailto:contact@cegama.org) site : [www.cegama.org](http://www.cegama.org)

13

## Association Généalogique des Bouches du Rhône

Siège administratif :

194, rue Abbé de l'Épée

13005 MARSEILLE

Permanence : lundi de 14h à 19h

[agbdr@wanadoo.fr](mailto:agbdr@wanadoo.fr) site : [www.ag13.org](http://www.ag13.org)

### Aix-en-Provence

Le Ligoures

Place Romée de Villeneuve

Vendredi de 14h à 20h

### Allauch Château-Gombert

Foyer des Anciens

Le Logis Neuf

2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudis du mois, de 14h à 17h30

### Aubagne

24 rue Jeu de Ballon

2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> vendredis du mois de 17h à 19h

### Châteauneuf-les-Martigues

Place Bellot

2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardis du mois de 18h à 19h30

### Eyguières

Centre culturel

Rue Bel-Air

### La Ciotat

Archives communales Mairie

1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> mercredis du mois de 14h à 17h30

### Port-de-Bouc

Centre Elsa Triolet

Jeudi de 15h à 19h30 et le 1<sup>er</sup> samedi du mois de 13h30 à 18h30

### Salon-de-Provence

Maison de la Vie associative

Rue André-Marie Ampère (parking de l'IUT)

2<sup>e</sup> jeudi du mois de 14h30 à 18h00

(avec cours de paléographie)

### Venelles

Le Triboulet

Impasse La Roberte

3<sup>e</sup> samedi du mois de 14h à 19h

83

## Cercle Généalogique 83

Villa les Myrtes

298, av. du Parc des Myrtes

83700 SAINT-RAPHAEL

2<sup>e</sup> jeudi et 4<sup>e</sup> samedi de 14h30 à 17h30

[cgenea83@free.fr](mailto:cgenea83@free.fr) site : [cgenea83.free.fr](http://cgenea83.free.fr)

84

## Cercle Généalogique de Vaucluse

Ecole Sixte-Isnard

31 ter, avenue de la Trillade

84000 AVIGNON

Mercredi (sauf jours fériés) de 13h30 à 18h et dernier samedi du mois 14h à 18h

[courriel.cgvacluse@gmail.com](mailto:courriel.cgvacluse@gmail.com)

Site : [www.cgvacluse.org](http://www.cgvacluse.org)

### Antenne de Bonnieux

1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudis du mois : généalogie et informatique

2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> samedis du mois : généalogie

Un vendredi par mois (dates à définir)



# Vie du Cercle

## Attention !

En 2016, les permanences du samedi se tiendront les :  
2 juillet, 6 août, 3 septembre, 1<sup>er</sup> octobre, 5 novembre et 3 décembre.  
La Journée des adhérents aura lieu à Montélimar le 13 novembre 2016.

## Participation du CGDP aux évènements de 2016

Montélimar... les 6 et 7 juillet pour les Barberoussades au Château des Adhémar à Montélimar où sera présentée l'exposition sur la famille des Adhémar.  
Mende... 31 juillet pour le 1<sup>er</sup> salon de Généalogie de la Lozère  
La Voulte... le 4 août pour le congrès de la SAGA  
Montélimar... le 10 septembre pour le forum des associations organisé par la ville  
Paris .... les 24 et 25 septembre pour le forum national de généalogie (cf. page suivante)  
Chanos-Courson... le 2 octobre pour le forum d'EGDA

## Exposition du CGDP en novembre 2016

Cette année, le sujet de l'exposition sera « **La santé du début du XIX<sup>e</sup> à 1920** ». Elle aura lieu du 9 au 14 novembre inclus.

L'inauguration est prévue le mardi 8 novembre.



## Les XXIII<sup>e</sup> Journées Régionales de Généalogie

Les 15 & 16 octobre 2016, le **Centre Généalogique du Midi-Provence** et le **Cercle Généalogique des Alpes-de-Haute-Provence** organiseront à Gréoux-les-Bains (04) les 23<sup>e</sup> Journées Régionales de Généalogie.



# Mauguio ou la convivialité généalogique

Comme chaque année, depuis presque une dizaine d'années, nous répondons présents au rendez-vous à Mauguio pour les Rencontres Généalogiques et Historiques. Samedi, sous un soleil printanier, nous déchargeons le matériel et sommes accueillis avec cordialité par nos amis organisateurs du CG Languedoc.

Café, petits biscuits, salutations et retrouvailles... Le salon ouvre bientôt ses portes au public et nous nous activons à la présentation de notre stand. La salle est pleine à craquer : le salon a rassemblé un maximum d'exposants dans cet espace et nous nous glissons derrière nos deux tables et les grilles, un peu à l'étroit toutefois.

Une fois les derniers branchements effectués, Pierre, Mireille, Alice, Monique, Maayan et Guy se répartissent, pour les deux journées à venir, les recherches, ventes de fascicules, expositions et conférences.

Guy, ambassadeur du CGDP, était aux côtés de Jean-Marie Delli-Paoli du CGMP et du CGV. Quelques mètres plus loin, on trouvait le RHFC (Recherche sur l'Histoire des Familles Corses) et, en face, l'AGAM. D'où quelques petits soucis cocasses de confusion chez les visiteurs férus de généalogie, mais moins doués en géographie : « La Drome Provençale... C'est où par rapport à... ? » Et de se faire balader de stand en stand, leur gros dossier familial sous le bras !

Beaucoup de visiteurs le samedi, nos fascicules intéressent - surtout les généalogies familiales - et un sourire, ou un nougat, permet de lier conversation avec les plus timides ou pressés.

Repas de midi pour 110 exposants. Le soir, apéritif dînatoire avec discours des officiels et spécialités culinaires apportés par les exposants : un festival de charcuteries – pour notre part, nous avons fait découvrir les Caillettes de la Drôme - fromages, gâteaux et vins.

Le dimanche, pluvieux, plus calme en fréquentation, nous offre la possibilité d'apprécier les expositions dans l'Espace Culturel, notamment des arbres généalogiques très colorés réalisés par des élèves de Mauguio et suivre les conférences données ce jour-là (un petit regret à ce sujet car les sujets traités sont centrés sur les AD ou sur le département de l'Hérault).

Dimanche, 17h00, la plupart des exposants ont déjà plié bagages, certains venant de loin. Nous aussi, mais nous restons jusqu'à l'heure de fermeture, 18h00. Puis, nous nous quittons en promettant de nous retrouver l'année prochaine avant de féliciter le CG du Languedoc pour l'excellente organisation de ces Journées Généalogiques.

**Guy VENTURINI**





Le Forum national de la généalogie : [Géné@2016](#) se déroulera les 24 et 25 septembre 2016 aux Archives nationales - site de Paris, dans la cour de l'Hôtel de Soubise.

Journal du Diois et de la Drôme



## CERCLE GÉNÉALOGIQUE DE LA DRÔME PROVENÇALE UNE JOURNÉE DES ADHÉRENTS DIOISE



Le cercle généalogique de la Drôme Provençale créé en juin 1993 a pour but de réunir les généalogistes amateurs afin de les aider dans leurs recherches et de mettre à disposition, de façon centralisée, des documents aisément consultables. Contrairement à beaucoup d'autres départements où une seule association couvre tout un département, la Drôme compte deux associations. Le cercle généalogique de la Drôme Provençale au Sud, c'est-à-dire à la partie du département de la Drôme située au sud de la rivière du même nom et l'EGDA qui couvre

la seconde à Montélimar. L'association compte plus de 300 adhérents. Cette année, le CGDP avait choisi Die pour cette journée des adhérents en s'associant avec l'association patrimoniale locale Dea Augusta. Cette journée a connu un vrai succès à la fois du côté des adhérents dont certains découvraient Die et son patrimoine pour la première fois (Dea Augusta s'était chargé des visites), mais aussi des Diois qui sont venus en nombre consulter les documents et relevés (BMS, table de notaires, relevés des pasteurs

## 267 NOUVEAUX ACTES RETROUVÉS



À l'occasion de cette journée, Guy Venturini le président du cercle généalogique de la Drôme Provençale a remis à l'adjointe à la culture Marylène Moucheron plusieurs CD des actes paroissiaux et d'état-civil de la ville qui met à jour les actes. En effet, l'association a réalisé un énorme travail en comparant les listes d'EGDA (Etudes-généalogiques Drôme-Association) avec les registres des Archives départementales et ceux de la mairie de Die. Sur les 27 600 actes (baptême, naissance, sépulture), l'association en a ajouté 267 (qui avait été omis dans l'un des deux registres) des BMS -1601 à 1777 soit 150 baptêmes de plus, 25 mariages et 92 décès. L'association a corrigé 606 erreurs de dates et 89 erreurs de noms. Il reste encore du travail à faire notamment pour les actes les plus

récents (1793-1844) des NMD (naissance, mariage, décès). "Nous attendons de l'aide pour les relever" insiste Guy Venturini qui remercie Laure Gibert l'archiviste et le personnel de l'accueil de la mairie pour son aide, ainsi que Claudine Péliissier qui a rendu possible cette journée et l'ensemble des bénévoles de Des Augusta. Marylène Moucheron l'adjointe au maire en charge de la culture a remercié l'association pour ce geste et son travail d'actualisation des données. Soulignant l'intérêt de cette journée et la volonté des organisateurs d'ouvrir cette manifestation à un public toujours plus vaste : "une journée que l'on peut qualifier de citoyenne qui contribue à tisser du lien social et humain dont nos sociétés ont tant besoin aujourd'hui".

# Die : une journée des adhérents réussie

Depuis plusieurs mois, la Journée des Adhérents prévue le 10 avril 2016 à Die se prépare en coulisses à Montélimar .

La part de travail la plus importante - et la moins visible peut-être - consiste d'abord à numériser et indexer les registres paroissiaux afin d'être en mesure de remettre à la mairie de Die les CD-Rom des fichiers informatisés. En amont un énorme travail de recadrage, lecture des actes, vérification des dates ou omissions, aux AD de Valence, AM de Die ou au Cercle de Montélimar. Ce qui a permis de réintégrer 150 baptêmes, 25 mariages et 92 décès qui ne figuraient pas sur les microfilms des AD.

Dans un deuxième temps, ou simultanément, la préparation de l'organisation de la journée. Contact est pris avec Dea Augusta, association patrimoniale de Die, en la personne de Claudine Pelissier et Christian Rey, son président. L'affiche, la location de la salle, le transport de tables et chaises le jour dit, le programme des visites historiques et des lieux remarquables de la ville sont minutieusement prévus dans le détail, y compris la réservation de la salle de restaurant pour 70 personnes !

Et dans un dernier temps, la semaine qui précède la rencontre, une certaine fébrilité se fait sentir au Cercle. Il s'agit de ne rien oublier : les 20 caisses de relevés papiers attendus par les généalogistes qui viendront en nombre ; les portables, écrans, câbles et rallonges pour les recherches patronymiques ; les publications à la vente ; des fiches d'inscription ; pour l'accueil du matin, de quoi boire et grignoter ; les panneaux de l'exposition réalisée par le CGDP « Les Protestants au Désert » qui intéressera fort les visiteurs ; et aussi les indispensables (en vrac) : ficelle, crochets, pharmacie, caisse à monnaie, badges, présentoirs, stylos, feuilles, etc.

Le 10 avril, rendez-vous est pris dans une salle mise à disposition par la mairie, d'une capacité de 140 personnes. Cette grande salle est dite de l'ancien palais de justice sur la place de l'Evêché dans le vaste bâtiment du Centre Culturel et Social de la ville.

Le dimanche, dès 9h, le café et les pognes sont servis, moment convivial prélude à une belle journée claire et ensoleillée. Les grandes tables se couvrent peu à peu d'ordinateurs, de relevés. Tout un chacun consulte, demande de l'aide, remplit ses cahiers, retrouve des cousins. D'autres feuilletent les publications ou lisent avec attention les panneaux d'expositions. Une annonce pour une visite guidée est faite : des petits groupes d'amateurs de 'vieilles pierres' se rassemblent. Le programme est alléchant : Mosaïque des 4 fleuves, Montée au clocher, Porte romaine de St Marcel. La qualité sera au rendez-vous et chacun ressortira de ses visites un peu plus riche d'une parcelle d'histoire locale !

A midi, la mairie de Die offre un chaleureux apéritif de bienvenue. Discours attendus des officiels, remise des CD-Rom - un pour l'état civil, un pour les AM - et enfin dégustation de l'excellente et renommée Clairette de Die. Aux alentours de midi, un repas en commun réunit les participants à cette Journée des Adhérents. Difficile de quitter le restaurant mais le retour dans la salle s'impose : les questions du matin vont trouver leurs réponses.

17h00, la fin de journée s'annonce. Il y aura eu tout de même 120 visiteurs sur la journée ! Les fascicules ont rencontré un grand succès et la recette des ventes est satisfaisante.

Parmi les bénévoles du CGDP et de Dea Augusta, tout le monde « prête la main ». Il s'agit maintenant de tout ranger avant de rentrer chez soi : décrocher les panneaux, emballer les ordinateurs, les publications, empiler les chaises, rassembler les tables, charger les caisses de relevés dans les voitures... La salle est vide à nouveau, comme le matin même, mais pas pour longtemps car déjà une autre association investit les lieux pour la soirée.

Quel travail, mais aussi quel plaisir quand une journée est réussie avec un bilan positif !

**Guy VENTURINI**



# Dons et nouveautés de la bibliothèque

## Don de Sandy-Pascal Andriant consultable à la bibliothèque du CGDP :

### - Les noms de Familles de la Drôme, Archives & Culture

L'ouvrage de cette collection aborde les 1000 premiers noms de famille du département. Il fournit pour les principaux : leur signification, leur localisation, des biographies de porteurs notables... Il fourmille d'anecdotes sur les noms locaux, leur histoire et leur construction.



## Don de Madame Weiss, tous consultables à la bibliothèque du CGDP :

- Bibliographie généalogique et Héraldique alsacienne, Bernard Bourgeois, Ed Christian
- Dictionnaire et Armorial des noms de famille de France, Pierre Blanche, Ed Fayard, 1974
- Les Archives Privées, Françoise Hildesheimer, Ed Christian
- Les Archives, Pourquoi, Comment ? Françoise Hildesheimer, Ed Christian
- Mémento de Paléographie Généalogique, Pierre-Valéry Archassal, Ed Brocéliande
- Guide des Recherches sur les Enfants Naturels et Abandonnés, Myriam Provence, Ed Brocéliande
- Comment résoudre les blocages en généalogie, Jean-Louis Beaucarnot, Ed Brocéliande
- Qui étaient nos ancêtres, Jean-Louis Beaucarnot, Ed LeClub
- Dictionnaire des Changements de Noms, 1803 à 1956, par l'Archiviste Jérôme, Ed Documents et Témoignages

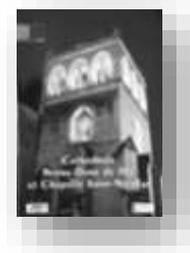
## Trois ouvrages acquis dernièrement et consultables à la bibliothèques du CGDP :

### Die Histoire d'une Cité, ouvrage collectif

« C'est une mémoire des quartiers et des Diois de jadis et de naguère, un instrument de travail, documentation et synthèse de première main sur les époques anciennes comme sur ces derniers siècles, une découverte des réalités vivantes d'autrefois : écoles, culture, poésie, sport... »



### Cathédrale Notre-Dame de Die et Chapelle Saint-Nicolas



### Patrimoine de la Vallée de la Drôme



## Parutions récentes

**Charles du Puy-Montbrun, sa vie, ses exploits, sa famille**, Gilbert Picron, Sandy-Pascal Andriant, Les Éditions du Toulourenc, ISBN 978-2-916762-74-6

Hier comme aujourd'hui, l'Histoire a révélé des personnages emblématiques : Charles du Puy-Montbrun est de ceux-là.

Descendant d'une longue lignée de la noblesse du Dauphiné, il fut élevé dans le catholicisme. Son ascendance est jalonnée de prêtres et de religieuses, certains élevés au rang de cardinal ou de Mère supérieure. Son ancêtre, Raymond du Puy, fut élu Grand Maître de l'Ordre des Hospitaliers (devenu l'Ordre de Malte) à l'issue de la 1<sup>re</sup> croisade et il en rédigea la Règle durant sa direction de 1120 à 1160.

A 14 ans, Charles du Puy-Montbrun fit ses premières armes aux côtés de son père lors des guerres d'Italie de François I<sup>er</sup>. Il participa ensuite aux guerres de Flandre comme lieutenant de compagnie pour le roi Henri II. Il en sortira blessé, ce qui lui vaudra le surnom de « Charles le Balafre ».

Une circonstance familiale, explicitée dans l'ouvrage, l'amène à embrasser la religion "Réformée". Il en devient un défenseur acharné, d'abord aux côtés du Baron des Adrets de sinistre mémoire, ensuite, après le revirement de celui-ci, comme chef des Huguenots en Dauphiné.

Durant 15 ans, Montbrun, surnommé le Brave, sacrifia tout, jusqu'à sa vie, à la défense de sa foi. De nombreuses victoires, mais aussi quelques défaites, lui valurent d'être considéré comme l'ennemi « numéro 1 » de la royauté. Quelques épisodes rocambolesques, de même que des oppositions féroces, caractérisent l'action de Montbrun, décapité à 45 ans, et dont la grâce fut refusée par le roi Henri III que Montbrun avait personnellement offensé en pillant son escorte.

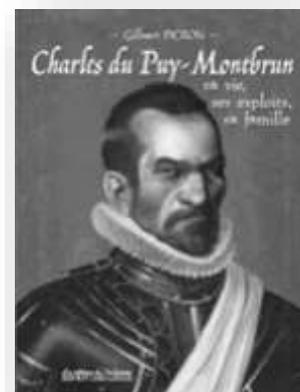
La biographie de Charles du Puy-Montbrun embrasse les aspects tant religieux que militaires ou familiaux. Elle constitue, à n'en pas douter, une période importante de l'histoire du Dauphiné. Elle témoigne également des stratégies militaires d'une époque à la charnière du Moyen-âge et des Temps Modernes. Elle restitue *in fine* les luttes religieuses qui, malheureusement, sont aujourd'hui encore au centre de nos préoccupations.

La généalogie descendante de Charles du Puy-Montbrun embrasse la quasi-totalité des dynasties européennes d'hier et d'aujourd'hui. Il aurait pu dire : l'Europe,... c'est moi !

La famille du Puy-Montbrun régna sans partage sur la commune de Montbrun (-les-Bains) de 1215 à la Révolution de 1789. Seuls les vestiges du château Renaissance dominant aujourd'hui la bourgade.

A commander aux E<sup>d</sup> du Toulourenc au prix de 20 €, Brantes (84)

<http://www.leseditionsdutoulourenc.com>



Souscription pour le dernier ouvrage de Marylène Marcel-Ponthier :

**Arnaud-Soubeyran à Montélimar, Histoire émouvante d'une fabrique de nougat fondée en 1837**

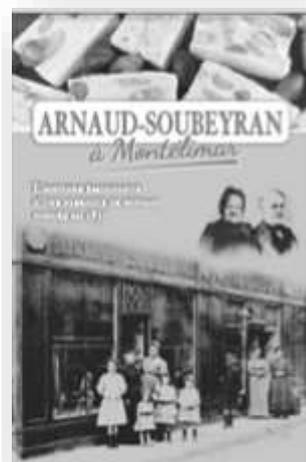
Il traite de l'origine du nougat, de la famille Arnaud-Soubeyran et de ses descendants, des familles James, Cru, Morand, Le Normand de Bretteville et Brotte. Il est illustré de nombreuses photographies de familles et de cartes postales anciennes.

Cet ouvrage d'une centaine de pages (format 16 x 24 cm) peut être dès maintenant réservé au prix de 12 € (14 € en librairie à partir du 14 juillet 2016).

Contactez directement Mme Marylène Marcel-Ponthier :

19 avenue de Rochemaure, 26200 Montélimar / 06 30 92 18 00

[marylene.ponthier@orange.fr](mailto:marylene.ponthier@orange.fr)



# Coin des trouvailles

**Anne-Marie Giraud-de Souza nous transmet :**

**X 11/04/1896 à Alleins (13)** [Alleins Mariage 1896 vue 3] :

- d'Auguste Emile ARMAND, né le 23-09-1869 à Crupies, Fs d'Auguste ARMAND et de Jeanne Marie BARNAVON
- et de Louise Pauline AVON

**N à Poët-Célarde (Le) (26) le 04/06/1899 de BARNIER Charles Jules (M) :**

- Fs de BARNIER Louis André cultivateur 45 ans
- et de GRESSE Louise 42 ans

x 23/12/1923 à St-Victor-sur Rhins (42) avec Henriette Madeleine CLAESCU

† 15/07/1987 à Miribel (01)

**Jeanne Serra nous transmet :**

**X 17/06/1672 à Sainte-Cécile-les-Vignes (84)** [GG4 f°9] :

- de ROMANIN Mathieu , originaire de Montjoyer (26) domicilié à St-Paul-Trois-Châteaux
- et de MEZE Marguerite

**X 25/09/1679 à Ste-CECILE-les-VIGNES (84)** [GG 5 f°6]

- de VALAY Mathieu
- de MEZE Marguerite, veuve de Mathieu ROMANIN

+ **16/06/1900 à Avignon (84)** [1E 406 acte n° 536]

de BARNOUIN Anne Adèle (F), 49 ans

originaire de Roche-sur-le-Buis (La) (26)

- Conjoint : BRUN François Xavier hab Avignon (84), 77 rue Philonarde rentier
- Fa de BARNOUIN Jean Baptiste †
- et de MERLE Joséphine

témoin : LOUZET Eugène buraliste, 45 ans

témoin : RAVOTE Henri employé, 35 ans

**Sandy-Pascal Andriant nous transmet les actes ci-dessous de deux « grands migrants » :**

**X 22/06/1884 à Pont-Saint-Esprit (30) :**

- de BOUSQUET Joseph (M), originaire de Cornillon (30), âgé de 46 ans, veuf de SOULIER Virginie † 23/10/1883 à Pont-Saint-Esprit (30), Fs de BOUSQUET Laurent Martin † 17/09/1880 à Cornillon (30) et de ROUX ANDRÉ Rose † 26/04/1866 à Cornillon (30)
  - de GREFFE Marie Louise Anaïs (F) hab Mulhouse (68), originaire de Montélimar (26), âgée de 32 ans, veuve de WILL-MANN Louis Constant † 08/09/1879 à Bisel (68), Fa de GREFFE Louis † 09/05/1871 à Pont-Saint-Esprit (30) et de OULLIER Louise † 20/07/1872 à Pont-Saint-Esprit (30)
- témoin 1 : OULLIER Auguste 53 ans, oncle maternel de la fiancée, propriétaire-rentier  
témoin 2 : BOISSON François maître d'hôtel, 46 ans  
témoin 3 : CORDUAN Rodolphe comptable de l'hospice, 44 ans  
témoin 4 : ROUX Jean André secrétaire de mairie, 57 ans  
CM 18/06/1884, M<sup>e</sup> Henri ROMANET de Pont-Saint-Esprit

° 17/10/1851 à Montélimar (26) [5 Mi 83/R118, vue 376/631, acte n° 221]

de GREFFE Marie Louise Anaïs (F)

- Fa de GREFFE Louis Coiffeur 26 ans
- et de OULLIER Marie Louise 29 ans

**X à Guérande (44) le 03/02/1761 Guérande - Saint-Aubin - B - 1761** [CG 44 vue 10/68]

\* de ROMAN Pierre (M) hab Vaison-la-Romaine (84), né le 22/03/1735 à Mirabel-aux-Baronnies (26), Fs de ROMAN Jacques et de LADRET Elisabeth †

\* et de LEBRETON Louise (F), originaire de Locronan (29), Fa de LEBRETON Mathurin et de MARSIN Anne

Consentement des parents de l'époux : 10/12/1760 au Buis (26) signé Chardron Delhomme

Régine Bon nous transmet :

**X 11/11/1783 à Chanousse (05)**

- \* de REYNAUD Antoine (M), originaire de Divajeu (26)
  - Fs de REYNAUD Antoine et de ARBOT Thérèse
- \* et de DESLOVET Antoinette (F), originaire de Chanousse (05)
  - Fa de DESLOVET Jacques † et de DESLOVET Marie-Thérèse

**X 06/04/1686 à Embrun (05)**

- \* de REYNAUD André (M), originaire de Valence (26)
  - Fs de REYNAUD Jaùe et de N N
- \* et de CALANDRE Suzanne (F), originaire de Guillestre (05)
  - Fa de CALANDRE Antoine et de N N

**X 21/02/1832 à Ribeyret (05)**

- \* de RIPPERT Jacques (M), originaire de Mollans-sur-Ouvèze (26)
  - Fs de RIPPERT François † et de BRIVE Marie Anne
- \* et de MIELLOU Elisabeth Emilie (F), originaire de Ribeyret (05), née le 07/01/1807
  - Fa de MIELLOU Jean et de SIMON Madelaine †

**X 22/05/1827 à Ribeyret (05)**

- \* de RIPPERT Jean Jacques (M), originaire de Rottier (26), né le 25/01/1799
  - Fs de RIPPERT Joseph et de LOMBARD Jeanne
- \* et de PERRET Elisabeth Paule (F), originaire de Ribeyret (05), née le 24/01/1814
  - Fa de PERRET Antoine et de ARNOUX Marguerite

## Inventaire du château de Rochebaudin en 1313

A La Rochebaudin, il y avait comme dans la plupart des villages, un château féodal dont un pan de mur en ruine existe encore aujourd'hui. En 1313, le seigneur qui habitait ce château était un certain Mathieu Pagan ou Payan dit Mathieu de La Roche. Quand il mourut, dans le cours de cette année-là, on fit l'inventaire de ses biens. Cet inventaire est aux Archives de la Drôme. Il est écrit en mauvais latin, mais il est intéressant parce qu'il nous renseigne sur ce qu'on devait appeler alors la fortune d'un seigneur...

« On y trouve, dit Lacroix qui l'a traduit et résumé dans son livre sur **L'arrondissement de Montélimar**,

- comme provisions de ménage, un quartier de bœuf et deux de mouton salés, trois jambons, un émine de noyaux, 20 sétiers de gros blé dans une arche, 7 sétiers 1/2 de froment, un sac de sel, des châtaignes, des fèves, etc.
- Comme vêtements, un manteau de pers en drap « d'eschirol » (un manteau bleu en peaux d'écureuil), un floichel de pers, une tunique verte à manches, un chapel de soie, un autre à couronne de perles fines, une couronne d'argent, une ceinture et une bourse de soie, etc.
- Comme meubles, trois bancs, un pétrin, deux landiers de fer à deux ou trois branches, deux crémaillères, deux poêles à frire, une marmite, une haste en fer, un mortier et son pilon, douze cuillères, une plane, deux haches, deux bennes, des vases vinaires, etc.
- Comme linge, douze linceuls, deux nappes, deux coïtres à plume, trois coussins, etc.
- Comme bétail, un petit roussin avec selle et bride, sept moutons ou brebis ;
- Comme armes, une baliste et « carcoys », une épée avec marteau ;
- Comme revenus, 57 deniers, quatre poules, un denier sur le portail St-Martin à Montélimar, 12 sur l'hôpital du Puits de Cléon, un émine d'orge et un ras d'avoine, etc.
- Comme immeuble, un hôtel dans l'enceinte fortifiée, une maison, un chasal, une condamne près de l'église, deux prés vers La Rimandoule, avec des terres et des bois. »

Le moindre paysan de nos jours possède un mobilier plus complet. Que devait être la hutte du pauvre serf !

Extrait des « Vieux Ecrits », ANFOS MARTIN, Imprimerie du Journal de Montélimar, 1928





Le document qui nous donne un aperçu des ravages de la maladie à Saint Paul est extrait de la côte 1E 374 au ADD, c'est **le rôle des morts recensés entre le 4 septembre 1629 et le 12 janvier 1630** :

*Rôle de ceux qui sont morts depuis le 4<sup>e</sup> septembre mil six cent vingt-neuf au cartier infect :*

- Le 4 septembre 1629 : Marie Gleyse.
- Le 5 septembre : le fils de Sébastien Ville - Esprit Cosme - Claude Bibengier - la Servante du sieur Henry Hugues.
- Le 14 septembre : un enfant de Jean Bastete - un enfant de David Yssard
- Le 16 septembre : Jean La Roche Chirurgien - Jean Richard - le valet des hoirs du sieur Julien Ducros - Honorade Charenc, fille à feu Jean
- Le 17 septembre : Blanche Brulle
- Le 18 septembre : la femme de Sébastien Ville - un enfant de feu Etienne Ferenc
- Le 19 septembre : deux enfants de Jean Roussin - Louise Vigne
- Le 21 septembre : Laurens Rivier
- Le 22 septembre : Sébastien Ville
- Le 27 septembre : Antoine Jouvenel - Madame Du Rouddet femme de M<sup>r</sup> Saillard, à son Jas à la Rouvière
- Le 28 septembre : Isaac Ducros, galopin
- Le 1<sup>er</sup> octobre : André Peyrol
- Le 2 octobre : Gabriel Roux fils à Laurens, dit "La Mure"
- Le 4 octobre : le fils de Mathieu Pellisse - la fille de Mathieu Rey
- Le 7 octobre : Marie Taramasse - la veuve de feu Laurens Roux dit "La Mure"
- Le 8 octobre : Pierre Richard, frère d'Alexandre - Alexandre Richard, frère de Pierre
- Le 10 octobre : Jean Saillard vivant notaire de St-Paul, proche le cartier et dans le granjon du S<sup>r</sup> Claude Mezaudier
- Le 12 octobre : Françoise Martin, femme de Jean Saillard dit "Rochedyzon" - un petit enfant de Mathieu Verdeyer
- Le 13 octobre : Jean Bastet "Vieux" - Marthoune Reynier femme à Raymond Lurie - une petite fille à Jacques Saillard - le fils de David Blanc proche le cartier des Infects
- Le 14 octobre : Ayme Chaysse - un petit enfant de Raymond Lurie
- Le 15 octobre : Jean Bergeron, serrurier - Joseph Genevès - Catherine Teste, servante de Jean Nicolas
- Le 16 octobre : un fils du capitaine Serre
- Le 17 octobre : Polixiane Serre fille du Capitaine Serre - Jean Comte - Suzanne Clausonne, n'y ayant demeuré que qq heures
- Le 18 octobre : Mademoiselle Dagard veuve du capitaine Bastien Serre - Bertrand Vigne, proche le cartier
- Le 20 octobre : la servante de feu Pierre Hugues, beau-frère de M<sup>r</sup> D... - Claude Pradier - la fille de Charles Bard - Barthelemy Ducros, n'ayant demeuré que qq heures au Cartier - la veuve de Jean Comte - Jacques Blachier fils de Pierre, n'ayant demeuré au Cartier que trois heures - Marie Jardin, veuve de Louis Roux - Jean Genevès fils à feu Joseph - Jacob Marin, n'ayant couché que deux heures au Cartier
- Le 22 octobre : un enfant de Mathieu Valette
- Le 23 octobre : Monsieur Raty - Daniel Rivier - la femme de Mathieu Valette - une fille de Daniel Alissat, étant rentrée avec sa mère au Cartier
- Le 24 octobre : Magdeleine Pelonne - Sébastien Genevès
- Le 25 octobre : Jean Sage - Marguerite Ducros, fille à feu Barthelemy - Jean Gautier - le fils de Sébastien Genevès - Esplan-diau Dupuis, incontinent être arrivé audit Cartier
- Le 26 octobre : Jacques Charaud - un petit enfant de Jean Bergeron - Marguerite Charpentier femme d'Antoine Dussaut
- Le 27 octobre : Jacques Hugues, n'ayant demeuré qu'un demi-jour au Cartier - un enfant d'Etienne Sollier dit "Margalier" - un petit enfant de Raymond Lurie
- Le 28 octobre : la femme de Mr Jacques Payan proche le Cartier - Jean Sermant, fils à feu Henry - Jean Bastet "Jeune" - Pierre Genevès fils à feu Joseph - la femme de Charles Cocul - Jean Sollier fils à feu Estienne - Claude Taramasse, mère de Cocul
- Le 30 octobre : Antoine Vincent - un petit enfant du Bourg-St-Andéol en nourrice - un enfant à feu Jean Sage - un petit enfant d'Etienne De Lèouze - Lucretse Jayet femme à feu Estienne Sollier
- Le 31 octobre : François Gerenton - un enfant de feu Etienne Ferrenc incontinent arrivé au Cartier - la fille de Michel Saillard
- Le 1<sup>er</sup> novembre : M<sup>r</sup> Etienne Monteil
- Le 2 novembre : la fille d'Etienne Arnaud - la fille de feu Claude Pradier proche dudit cartier
- Le 3 novembre : le fils de Michel Saillard - la fille de Mathieu Valette - le fils de Guillaume Saillard proche le Cartier dans sa pièce



- Le 4 novembre : Marceline Dupuis, veuve de Guillaume Bertrand - Antoine Dussaut - Isabeau Yssard, fille de Jean - Jacques Rousier - Gabrielle Ducros, veuve de Jean La Roche
- Le 5 novembre : Dominique Anselme - Catherine Carteraud, femme de Jean Yssard - Jean Andrieu - un enfant de Gaspard Benoit
- Le 6 novembre : Marie Laurent, fille de feu Claude - Jeanne, la servante de feu Paul Elly - Suzanne Taramasse, femme de Pierre Paris - la femme de Gaspard Benboit - le sergent La Peyrouse - Jean Yssard, valet de Paul Opponnet
- Le 7 novembre : Mathieu Chauvet au Cartier d'Argentane - le fils de François Feuillet, au Cartier d'Argentane
- Le 8 novembre : la femme d'Antoine Condre - Catherine Mondon, femme de Paul Grangier - Damien Aymé Vincent, notaire
- Le 9 novembre : Jean Sueau - Paul Roux - Françoise Jourdan veuve de Mr Gervais Mezaudier - Barbe Barbe
- Le 10 novembre : Suzanne, veuve de Claude Laurent - Françoise Galland, femme de Claude Genevès
- Le 11 novembre : Pierre Revolte - la femme de feu Etienne Moulet - une fille d'Antoine Condre - Jean Rousier
- Le 12 novembre : Mathieu Valette - Marcel Courdonnier - Charles Ayme fils à feu Daniel
- Le 13 novembre : une fille de David Chabert - Daniel Dussaut - Catherine Rougne, femme d'Antoine Ricou
- Le 14 novembre : un enfant à Antoine Ricou - la femme de Simon Baille
- Le 15 novembre : Catherine, femme de Jean Gourgeon - un petit enfant à Jean Barrell
- Le 16 novembre : Marthe Arnoux, femme de Claude Bertoulone - le fils de Jean Barre - le fils d'Antoine Dussaut - Mathieu Verdeyer
- Le 17 novembre : Jeanne Cherfis - Catherine Cherfis - la femme de Charles Bouquet dit "de Guise" - Pierre Louyal, femme de Pierre Fay
- Le 18 novembre : Pierre Magnin "Jeune" - Catherine Jean, servante de Marceline Dupuis - Jean André, n'ayant demeuré à mourir que quelques heures
- Le 19 novembre : Jean Gautier, fils à feu Jean - Catherine La Roche
- Le 21 novembre : le capitaine Jean Breton - Jean Serre - la veuve de François Barbe "Vieux"
- Le 24 novembre : le fils de Daniel Rivier - le fils de Mr de Moyssac, proche le Cartier
- Le 25 novembre : Jacques Saillard - Jean Reynardel - le valet de Claude Bertoulone, originaire de Rochegude - la veuve de Louis Ville, dans sa maison
- Le 26 novembre : Guillaume Saillard - Catherine Rivier, fille de feu Daniel - la femme de Michel Favier, dans la ville - un enfant de Jean Fay - Jeanne Barbe
- Le 27 novembre : Suzanne Deguis - la fille de feu Jean Rougne - Jean Marin - la femme d'Estienne Duplan, dans sa maison
- Le 28 novembre : Jean Chastaignier dit "Sardon" - Antoine Condre
- Le 29 novembre : Pierre Serre - Claude Bertoulone
- Le 30 novembre : la femme de Jean Gercyer - André Benoit
- Le 2 décembre : Raymond Angelin - Marie Rat veuve de Jean Sueau - Simon Baille
- Le 3 décembre : Michel Favier - le fils de Jean Gercyer
- Le 4 décembre : Jacques Bonnet
- Le 6 décembre : Thomas André- la fille de Jean Fay
- Le 7 décembre : le capitaine François Rousier - Pierre Raspail, valet de Gabriel Bertrand
- Le 8 décembre : David Chauvet - Jeanne Sibour, fille à feu Pierre Sibour - Jacob Tillani - Aaron Vigne
- Le 10 décembre : Anne Croze, femme à Jean Gusard - Jacques Barbe - Jean Genevès
- Le 11 décembre : le capitaine Gabriel Rivier - Catherine Coustaude - Marguerite Thibaud, veuve de Thesard, dans la ville - un enfant de François Feuillet
- Le 12 décembre : Denise Vidal, femme à Jean Nicolas - la fille de feu Sébastien Courneau au Cartier de Soupçons - la fille d'Augustin Jourdan, incontinent être arrivé au Cartier
- Le 16 décembre : le fils de Louis Ville, au Cartier de soupçon.
- Le 17 décembre : Alexandre Bouvier, fils à feu Isaac - le fils de Jean Fay
- Le 19 décembre : Lucesse Hugon
- Le 21 décembre : le valet de D<sup>elle</sup> de Laroche appelé Jean Marchant - Jaume Roux, le valet de feu Paul Marin
- Le 22 décembre : Lucesse Coulomb, fille à Jean Coulomb "Jeune"
- Le 23 décembre : Isabeau Coulomb, fille à Jean - Jeanne Villardy, fille à Charles Villardy,
- Le 24 décembre : Pierre Nègre, parfumeur - Louis Marquis
- Le 28 décembre : Antoine Chastaignier de La Garde, dans le moulin du Sieur de Selles - Catherine, la femme de Pierre Delaye rentier de Mr de la Bâtie, dans le jas dudit Sieur
- Le 30 décembre : un enfant de Pierre Delaye
- Le 31 décembre : un autre enfant de Pierre Delaye
- Le 3 janvier 1630 : la femme de Jacques Escoffier, galopin
- Le 4 janvier : Pierre Delaye
- Le 13 janvier : Jacques Clapier, dans sa maison
- Le 14 janvier : Blaise Morell, parfumeur - Jaume Ducros dans sa pièce



- Le 17 janvier : Marguerite Garcin - Pierre Sage
- Le 22 janvier : un fils de Jean Juvin, dans la ville
- Le 24 janvier : la femme dudit Jean Juvin, aussi dans la ville
- Le 31 janvier : deux enfants de Jaume Ducros deux heures l'un après l'autre
- Le 5 février : Jean Garcin, fils de feu Ambroise
- Le 13 février : Catherine Vigne, fille à feu Aaron - Jeanne Fay fille à Jean
- Extrait tiré de son original par moi soussigné Villard



C'est aussi les morts recensés au moment des visites aux malades : Rose De La Peyrouse femme d'Antoine Bouselle, le 29 juillet 1629 - Jean Tondu, le 6 septembre 1629 - Pierre Manissa, le 10 septembre 1629 - François Biscarra, le 11 septembre 1629 - Louise Jourdan veuve de Pierre Manissa, le 17 septembre 1629 - Jean Rougne, le 18 septembre 1629 - Adrienne Jourdan femme d'André Rozier, le 24 septembre 1629 - Suzanne Isnard femme de Charles Bard, le 4 octobre 1629 - Paul Remigi, le 6 novembre 1629 - Aaron Vigne, octobre 1629 - Claude Sibour fils de Philippe et mari de Jeanne Saillard le 12 novembre 1629 - Jeanne Dumont la femme d'Antoine Delhomme le 14 novembre 1629 - M<sup>lle</sup> Clarety le 21 Novembre 1629 - M<sup>elle</sup> Dapuis, le 26 novembre 1629 - Paul Elly, le 27 novembre 1629 - Mathieu Blanc, le 14 avril 1630 - Pierre Dufour capitaine de santé, mort le 16 août 1629 et un acte notarié nous indique : Jacques Bonnet, décédé un peu avant le 17 janvier 1630, protestant, veuf de Jeanne Vernezon.

Il est frappant de constater que le mot « peste » n'est en général pas employé dans les différents documents, on parle de contagion, de mal, d'infection, comme pour conjurer la maladie.

#### Nicole CHANDRU

Transcriptions des textes - Écrits du curé de Roussas, et ADD 1E 374, CC 21, BB 3, BB 4, BB 20, BB 21 :

Sandy ANDRIANT et M<sup>me</sup> Marie-Françoise ALLOUIS.

## Vocabulaire étrange

« ... sont comparus Jean TOURRIERE propriétaire cultivateur et plus que majeur délaissé de Marguerite VIDAL, et fils légitime de feu Jean Antoine TOURRIERE et de Jeanne GABALIN, mariés originaires du lieu de La Bitarelle dans sa maison d'une part et Jeanne TABUSSE sans profession délaissée de Louis VOLPILLIERES femme majeure... »

« ... l'acte de notoriété que ladite Jeanne TABUSSE a fait faire devant Monsieur le juge de paix du canton de Villefort le vingt deux du présent mois qui prouve que Louis VOLPELLIERES son premier mari mourut à la commune Serverette le douze mai mil huit cent dix sept où son acte de décès fut sans doute enregistré mais n'ayant pas eu le temps de mander prendre l'expédition attendu que la route est impraticable ayant été encombrée par la grande quantité de neige qui est tombée en plusieurs reprises. Elle a été dans l'obligation de faire faire cette enquête pour établir sa viduité, et pouvoir finir son mariage avec ledit TOURRIERE avant la fin du carnaval, ... »

« ... s'ils voulaient se prendre pour mari et femme, chacun d'eux nous a répondu séparément et affirmativement qu'ils se prenaient avec plaisir pour tels... »

#### Commentaires

**Délaissé** signifie veuf, du latin relictus qui signifie abandonné, laissé, ce qui donne aussi relaissé.

**Viduité** : Etat d'une femme veuve, du latin viduitas, viduus, du provençal viduitat. Le délai de viduité est la période à respecter avant qu'une femme ait le droit de se remarier ; autrefois ce délai était de 300 jours.

L'acte de mariage donne des **informations sur la météo** du mois de février 1827 : froid et neigeux rendant la route impraticable. Le mariage doit être terminé **avant la fin du carnaval** car le carême succède au carnaval. Pour l'église catholique, les mariages ne peuvent pas être célébrés pendant le **carême** qui dure 45 jours.

**Avec plaisir** : l'officier d'état civil était-il poète, romantique ou ému ?

Mireille BERARD-PRESLE

# Mort civile

Il vous est peut-être arrivé de tomber sur le remariage d'une femme sans réussir à trouver le divorce ou l'acte de décès de son premier conjoint ou encore sur l'ouverture du testament d'un religieux cloîtré x années avant sa date de décès.

Essayons d'explorer une autre piste susceptible d'orienter vos recherches.

Jusqu'en 1854, une loi du droit romain, que le code Napoléon avait maintenue, frappait de « mort civile » certaines catégories de personnes pourtant bien vivantes :

- Les condamnés par contumace<sup>1</sup> ou en attente de leur exécution,
- Les condamnés aux travaux forcés à perpétuité,
- Les déportés, les fugitifs, les exilés (protestants, politiques...)

La « mort civile » est purement juridique, ce qui signifie que la personne vivante a perdu tous ses droits : politiques, familiaux, successifs et testamentaires.

*La mort civile consistait en l'extinction légalement prononcée, pour une personne, de sa personnalité juridique, ce qui emportait une privation générale de ses droits.*

*En bref, la personne était réputée ne plus exister, bien qu'elle soit vivante physiquement.*

*La mort civile était éventuellement prononcée comme une peine supplémentaire pour les personnes condamnées à des peines de prison à perpétuité ou à la peine de mort.*

Le blog de M<sup>e</sup> BEFFARA LORE au barreau de Tulle-Ussel

<https://blogavocat.fr/space/sylvie.lore>

Analysons une par une les conséquences de toutes ces déchéances.

## Perte des droits politiques :

Bien que vivante, la personne frappée de *mort civile* ne fait plus partie de la communauté. Ce qui entraîne l'abolition des droits d'électeur et d'éligibilité. Elle ne peut plus être ni juré ni témoin ni fonctionnaire.

## Perte des droits familiaux :

Le prononcé de la condamnation équivaut à une annulation de mariage. Le mariage est dissous et le conjoint libre de se remarier sans délai. En cas de poursuite de la vie commune entre le condamné et son épouse, ils sont considérés comme concubins et leurs enfants légitimes comme bâtards et, par conséquent, hors de la puissance paternelle et exclus de sa succession.

→ Tout cela alors que le divorce institué au début de la Révolution a été aboli par le Code Napoléon. Les épouses et les enfants nés du mariage légitime – bien qu'innocents – sont donc rétroactivement condamnés eux aussi.

## Perte des droits successifs et testamentaires :

Le « mort civil » perd le droit de recueillir une succession.

→ Ses héritiers en sont donc aussi privés ! La part revenant au mort civil n'est pas répartie entre les autres héritiers (ses frères et sœurs). C'est l'État qui se substitue au condamné. (*Droit de déshérence*, voir plus loin). S'il existe, le testament rédigé avant la condamnation est cassé. La succession du condamné est immédiatement ouverte. Chaque héritier reçoit la quotité légale qui lui est dévolue en cas de succession *ab intestat*<sup>2</sup>.

Cependant, puisque le condamné est toujours vivant, il conserve certains droits, notamment celui de passer des contrats commerciaux, ce qui lui permet de travailler, d'acheter et vendre. Cependant, à sa mort réelle et naturelle, ses biens acquis après sa condamnation reviennent directement à l'État par droit de *déshérence*<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Une **condamnation par contumace** est une condamnation prononcée par un juge à l'issue d'un procès, en l'absence du condamné qui se trouve alors en état de fuite.

<sup>2</sup> **Succession ab intestat** ou *succession légale* : biens non dévolus par un acte volontaire du défunt (leur dévolution est régie par les dispositions légales) .

<sup>3</sup> La situation de **déshérence** apparaît lorsqu'un actif dûment répertorié est non réclamé (contrat d'assurance vie, de prévoyance, compte bancaire, compte titre, gain de loterie...) faute de pouvoir en identifier le propriétaire.

Ce dernier point, ainsi que l'exclusion du condamné de la succession de ses parents, et surtout le fait que son épouse soit concubine et ses enfants bâtards, ont été à l'origine de l'abolition de cette loi en 1854, tant la transmission des biens est ancrée dans la société française, l'État étant accusé de spoliation.

D'autres catégories sont frappées de « mort civile » :

- Les religieux cloîtrés (dont la cérémonie de la prise de voile ou d'habit est le symbole d'une mort physique suivie d'une renaissance spirituelle)<sup>4 5</sup>,
- Les personnes déclarées disparues (après un délai de 10 ans).

Cependant, il arrive qu'une condamnation soit cassée en appel, qu'un religieux renonce à ses vœux. La personne – toujours vivante – est alors rétablie dans tous ses droits par un *acte de résurrection civile* (sic).

Son mariage n'est pas rétabli automatiquement, mais il peut réépouser la même personne. Ses enfants légitimes puis bâtards pourront être reconnus !

## Sandy-Pascal & Hélène ANDRIANT

---

<sup>4</sup> Jacques Gisbert, ci-devant archiprêtre de Montpezat, fit le 14 juin 1791, un testament mystique par lequel il institua Jeanne-Marie-Marguerite et Jacqueline Gisbert, petites-filles de son frère, ses héritières universelles. – Il refusa de prêter le serment prescrit par les lois de l'assemblée constituante et de l'assemblée législative. Il quitta le territoire français, en septembre 1792, et fut considéré dans la suite comme prêtre déporté ; – Lorsque la loi eut rendu les biens des ecclésiastiques déportés à leurs familles, la veuve Gisbert, en qualité de mère et tutrice de ses deux filles mineures instituées héritières de Jacques Gisbert, fit procéder à l'ouverture de son testament le 24 nivôse de l'an 4, après y avoir appelé ses héritiers présumptifs.

Le testament fut attaqué par ceux-ci, et le tribunal d'Albi en prononça l'annulation le 12 frimaire an 5, sur le motif que le testateur était en état de *mort civile*.

*Jurisprudence générale du royaume, en matière civile, commerciale et criminelle ; Journal des audiences, de la cour de cassation et des cours royales : Nouvelle collection entièrement refondue..., (p. 47) Dalloz*

<sup>5</sup> D'ailleurs, il n'est pas possible de présumer qu'une religieuse soit capable de faire un testament après sa profession et de lui donner une date antérieure. Elle se rendrait tout à la fois coupable de fausseté et d'infraction à ses vœux. Elle se rendrait coupable de fausseté par antidate. Elle irait contre ses vœux en prenant une voie détournée pour disposer de biens qui ne lui appartiennent plus. Par ses vœux, elle a non seulement renoncé à toute possession, mais à tout acte de citoyen ; elle a même renoncé à sa liberté, dont elle a fait un sacrifice à Dieu : mais par cette supercherie, elle ferait un acte de citoyenne et qui ne peut être qu'un effet de la vie civile qu'elle a abdiquée.

*Traité de la mort civile : tant celle qui résulte des condamnations pour... François Richer*

## Cousinade Coustaury-Delasara

C'est par une journée quasi printanière (lundi de Pentecôte) que j'ai réuni une fois de plus au Ball-Trap de Valréas une quarantaine de cousins issus des deux frères Coustaury.

Après un apéro sympa, on s'est retrouvé autour d'un buffet, fourni par chacun, garni et très copieux en nourriture et en boissons... On a découvert des talents culinaires insoupçonnés de certains... Puis bain de soleil pour les uns et belotte ou pétanque pour les autres tandis que pour nous, les fervents de généalogie, photos, étude et échange des nouvelles données.

Merci à tous et ... à la prochaine fois !

**Evelyne DURAND**

# Une feuille d'impôt au XVIII<sup>e</sup> siècle

Ce document fait partie de la collection personnelle de Pierre Goudon. Les châtelains de Chantemerle-lès-Grignan inscrivaient sur des feuilles volantes les impôts perçus sur les terres du seigneur.

Cet extrait commence en février 1735 et se termine en 1739. Joachim Mege et son beau-père, Antoine Allier, sont tous deux ménagers sur les terres de M<sup>me</sup> la Marquise de Simiane et paient ensemble chaque année au châtelain (officier qui régissait le domaine d'un seigneur et qui pouvait aussi posséder le droit de justice) les censes, les communs. Selon wikipedia, « le paysan ménager produit de quoi vivre pour lui et sa famille mais il est moins riche que le paysan laboureur. Il y en a deux ou trois par village. Il ne vend sur les marchés que la plus faible partie de sa récolte. Néanmoins, le terme change de signification selon la province. Dans le Nord, le ménager est un petit propriétaire entre le manouvrier et le laboureur. En se rapprochant du Midi, le terme gagne en opulence».

Le « **cense** » est une rente foncière due par les ménagers.

La « **corvée** » consiste en des journées de travail gratuit dues au seigneur (vendanges, entretien des routes, etc.).

Le « **coumou** » est en réalité le « **commun** » qui est un impôt levé par une communauté d'habitants pour faire face à ses charges.

La « **poule** » est un impôt qui était auparavant payé avec un gallinacé et qui, au fil des ans, pouvait être payé en argent.

JJ Daniel (châtelain) et Cheysson (peut-être notaire) semblent avoir une écriture expérimentée, mais ce n'est pas le cas du troisième, Louis Gallaud, dont l'écriture est plus incertaine.

« Le 3<sup>e</sup> fevrier 1735 Jouachim Mege a paye les Canees pour les hoirs de Jean Mege son frere pour Lannée 1734 ensemble la poule de madame de Simiane

JJ Daniel

Le 10<sup>e</sup> jeanvier 1736 Joachim Mege a payé les censces pour Antoine Allier son beau pere consistant En un comble avoine 16l 4 D argeant dont quitte ensemble a paye la poule de madame de Simiane

JJ Daniel

Le 5<sup>e</sup> jeanvier 1737 Joachin Mege a paye la poule de Antoine Alier son beau père de madame La Marquise de simiane pour l'année 1736

Cheysson

Je soube(signé) ay receu les censces le coumou ? et la courvée Et cest pour l'an 1737 et cest tant pour luy que pour son beau père 1L 4D

Louis Gallaud

Le di Jean Mege a peye le canse quil fé tou le san- ce teneur cepour lanei 1738

L Gallaud chaint( châtelain)

a peie pour sonbopere

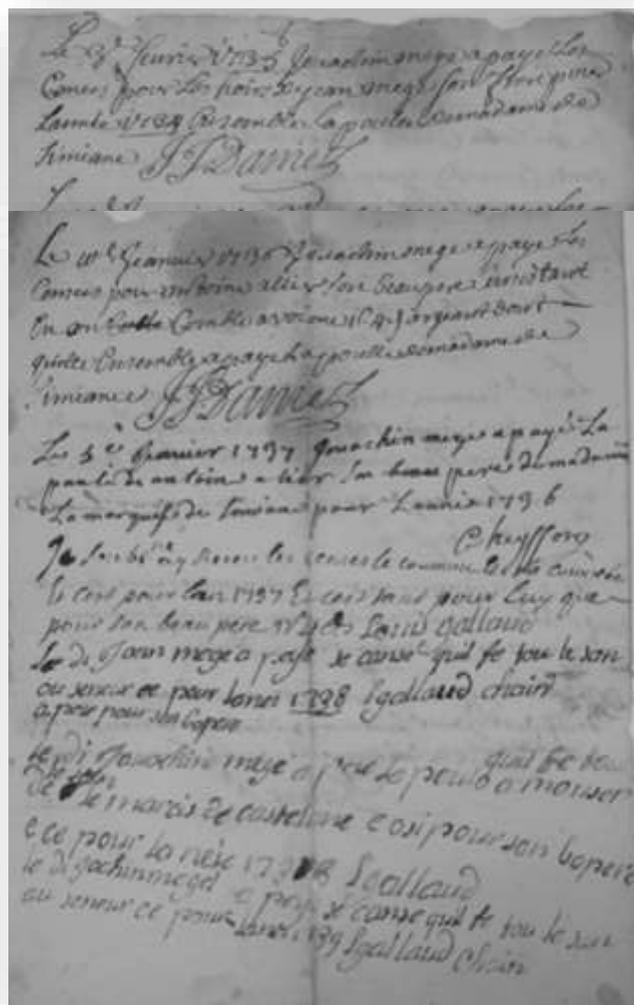
Le di jouachin Mege a peie la poulo quil fé tout le soin a mouser

Le marcis de castelane é osi pour son bopere

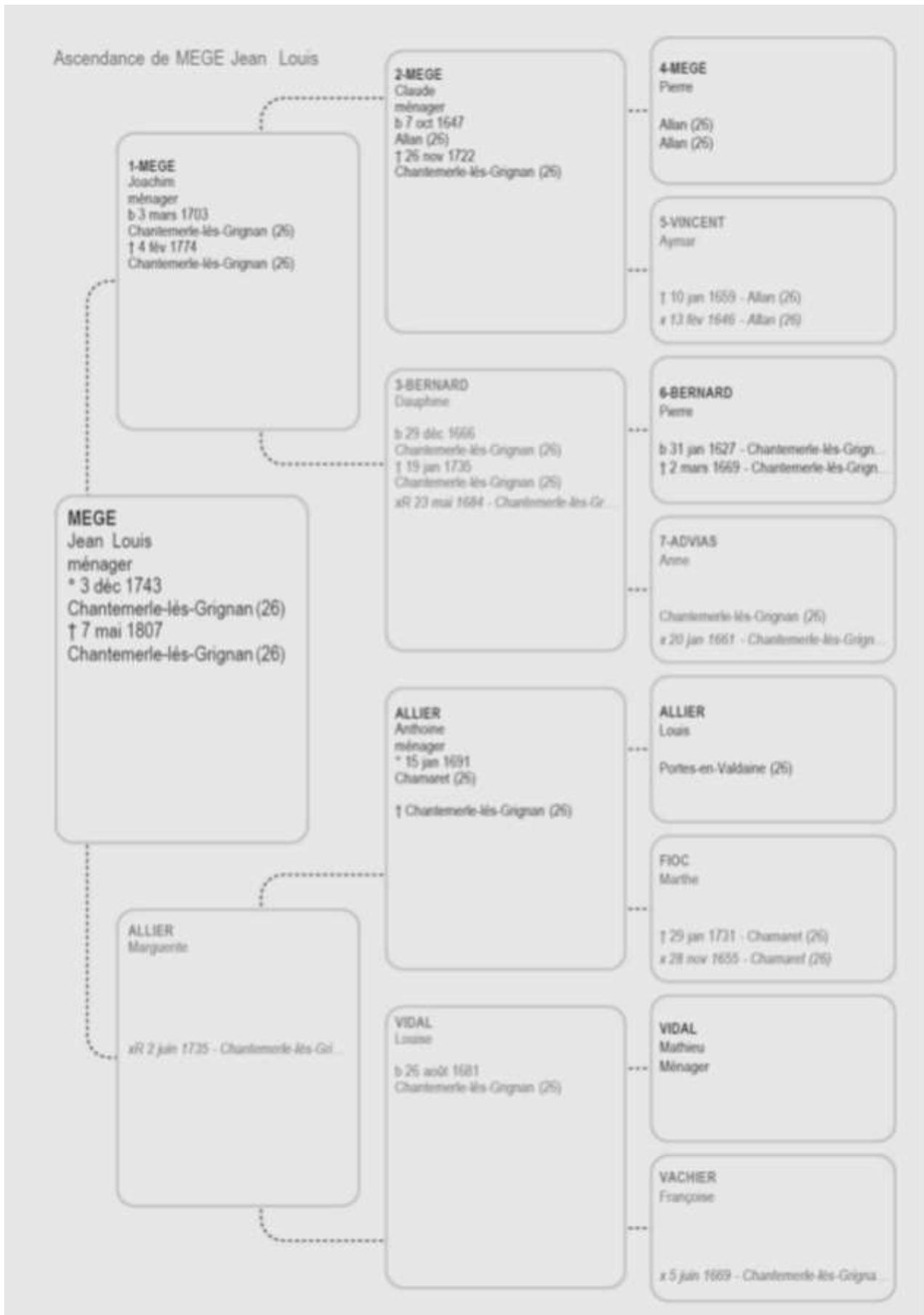
e ce pour la neie 1738

L Gallaud

Le di Jochin Mege a peye le canse quil fé tou le san Au teneur ce pour lanée 1739



Dans le document, Joachim Mege réside à Chantemerle-lès-Grignan, mais son père est originaire d'Allan. Si le père de sa femme est né à Chamaret, le grand-père est de Portes-en Valdain.



# Un prêtre martyr ressuscité

Dans le cadre d'une histoire que nous sommes en train d'écrire à propos de Jean André Baud et Jacques Barbeyer Lamorte, tous deux victimes de la répression qui suivit une émeute le 14 juillet 1793 à Dieulefit, appelé quelques temps plus tard Montjabron, émeute à la suite de laquelle ils furent déclarés coupables, Baud à être guillotiné et Barbeyer à l'exil, nous avons été confronté au curé de cette paroisse **Simon André Vernet dit Lafabrège**.

Il fut également arrêté, non parce qu'il aurait participé à l'émeute, mais parce qu'il avait prêté serment en y ajoutant des réserves et des objections.

## Serments de fidélité

À Paris, le 26 novembre 1790, Voidel, un député, mit en garde ses confrères qu'une ligue était en train de se former contre la Constitution Civile. Il voulut qu'un serment soit imposé au clergé. Le décret fut adopté et le roi le signa le 26 décembre 1790.

Le serment était le suivant :

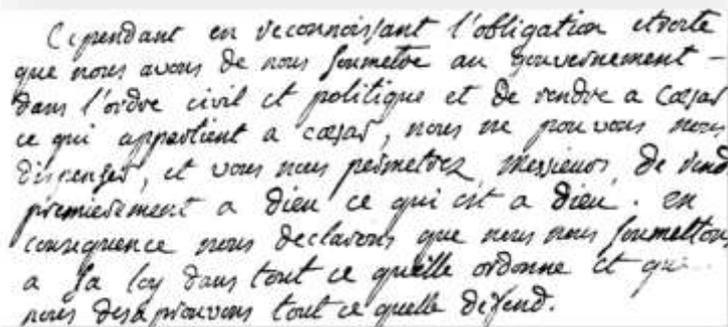
*« Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse (ou du diocèse) qui m'est confiée, d'être fidèle à la nation, à la loi, au roi et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi. »*

Le 7 janvier, on commença à prêter serment dans les provinces. Presque tous les évêques, à l'exception de 4, et la moitié des prêtres refusèrent de prêter ce serment ; pourtant, ces prêtres réfractaires risquaient l'exil, l'emprisonnement ou la guillotine.

Comme la loi le prescrivait, le 20 février 1791, Vernet dit Lafabrège, curé de Dieulefit, prêta serment à la constitution civile pendant la messe. Pendant cette cérémonie, il utilisa la formule usitée mais il y ajouta quelques commentaires et restrictions qui rendirent son serment nul.

Voici ce qu'avait ajouté le curé de Dieulefit et qu'il retranscrivit lui-même en mai dans une lettre envoyée au directoire du district de *Montélimard* :

*Déclaration Vernet Lafabrege<sup>1</sup>*



*Cependant en reconnoissant l'obligation étroite que nous avons de nous soumettre au Gouvernement - dans l'ordre civil et politique et de rendre a Caesar ce qui appartient a Caesar, nous ne pouvons nous dispenser, et vous nous permettez, messieurs, de rendre premierement a Dieu ce qui est a Dieu. En consequence nous decla- rons que nous nous soumettons a Sa loy dans tout ce qu'elle ordonne et que nous desaprouvons tout ce quelle defend.*

*Cependant en reconnoissant l'obligation étroite que nous avons de nous soumettre au gouvernement dans l'ordre civil et politique et de rendre a Caesar ce qui appartient a Caesar, nous ne pouvons nous dispenser, et vous nous permettez, messieurs, de rendre premierement a Dieu ce qui est a Dieu. En consequence nous decla- rons que nous nous soumettons a Sa loy dans tout ce qu'elle ordonne et que nous desaprouvons tout ce quelle defend.*

Le dépouillement des archives permet de retrouver, en effet, jusqu'à trois autres déclarations de Vernet Lafabrège dans lesquelles il prête le serment à sa manière pensant peut-être que sa première version n'était pas suffisamment claire. L'histoire qui suit montre en tout cas que, malgré tous ses efforts, quelques-uns de ses paroissiens jugèrent son attitude équivoque ou pour le moins ambiguë et ne surent qu'en penser.

<sup>1</sup> RP Dieulefit (1789-1792) page 53



Il fut arrêté à Villeneuve de Berg et certains disent qu'il fut condamné à mort comme réfractaire le 24 ventôse an II par le tribunal criminel du département de la Drôme.

Mais, cher lecteur, il est toujours utile de se demander si ce qui est écrit reflète bien toute la vérité. Pour le savoir il faut quelquefois creuser et chercher. Vous trouverez alors la prose révélatrice suivante :

ANNIVERSAIRES ET COMMÉMORAISSONS. 194

après la loi de déportation du 26 août 1792 ; condamné à mort comme fédéraliste par le tribunal criminel du département des Bouches-du-Rhône. 1794. — Simon-André *Vernet de la Fabrègue*, curé d'une paroisse du diocèse de Vabres, probablement de Montjoux (Aveyron, arrondissement de Millau, canton de Saint-Bauzely, diocèse actuel de Rodez) ; refusa le serment de la constitution civile du clergé ; s'éloigna de sa cure par suite de ce refus et se retira à Villeneuve-de-Berg (Ardèche, arrondissement de Privas) ; ne sortit pas de France lors de la loi de déportation de 1792 ; arrêté sur le département de la Drôme au commencement de 1794 ; conduit dans les prisons de Valence ; condamné à mort comme prêtre réfractaire par le tribunal criminel du département, siégeant à Valence. 1794.

Ce texte provient d'un ouvrage portant le nom : « Les petits Bollandistes ». Et voici, pour bien vous faire sentir la teneur et l'importance de ce document de 1872, le titre complet : *vies des saints de l'Ancien et du Nouveau Testament, des martyrs, des pères, des auteurs sacrés et ecclésiastiques ... , notices sur les congrégations et les ordres religieux, histoire des reliques, des pèlerinages, des dévotions populaires...* (15<sup>e</sup> tome, rédigé d'après le Père Giry). On y apprend donc que le pauvre Simon André Vernet de la Fabrègue, curé d'une paroisse du diocèse de Vabres, probablement de **Montjoux** (...), a été condamné à mort à Valence car il était un prêtre réfractaire...

Dans un autre document intitulé « *Les Martyrs de la foi pendant la Révolution française ou martyrologie des Pontifes, prêtres, religieux, religieuses laïcs de l'un et l'autre sexe qui périrent alors pour la foi* » de 1821 par M. L'Abbé Aimé Guillon (docteur en théologie depuis 1780, prédicateur jusqu'à la fin de 1790, etc.), on lit :



Exécution d'un prêtre réfractaire<sup>2</sup>

**VERNET DE LA FABRÈGUE**  
(SIMON - ANDRÉ), curé d'une paroisse du diocèse de Vabres, que nous croyons être Montjoux, ayant été forcé de s'éloigner de sa cure pour avoir refusé le serment de la *constitution civile du clergé*, s'étoit retiré à Villeneuve-de-Berg, dans le haut Vivarais, au diocèse de Viviers. L'utilité dont son ministère étoit aux fidèles du pays et des environs, déterminâ son zèle à affronter les dangers qu'il pouvoit courir en ne sortant pas de France, d'après la loi de déportation. Dans une de ses courses apostoliques, il passa le Rhône, pour aller dans le département de la *Drôme*. On l'y arrêta au commencement de 1794 ; et on le conduisit dans les prisons de Valence. Le tribunal criminel de ce département, siégeant en cette ville, le fit comparoître devant lui ; et, le 24 ventose an II (14 mars 1794), les juges le condamnèrent à la peine de mort, comme « prêtre réfractaire ». Il fut guillotiné dans les vingt-quatre heures.

<sup>2</sup> Ici en l'occurrence Noël Pinot prêtre et martyr

Ici également, ce pauvre Vernet fut condamné à mort. On apprend même qu'il fut guillotiné le lendemain. Pourtant, je vous le disais déjà, il est toujours utile de se demander : « Est-ce que ce qui est écrit reflète bien toute la vérité ? »

Examinons de plus près le verdict de Valence du 24 ventôse de l'an II (14 mars 1794). Je vous fais grâce de l'accompagnement habituel des articles de loi et des décrets pour en arriver immédiatement au cœur de l'affaire, tout d'abord les renseignements donnés sur l'identité. Ils sont très clairs. Il est écrit : « *Simon André Vernet dit Lafabrège est habitant de Villeneuve de Berg ci devant curé de Montjabron ci devant Dieulefit, âgé de cinquante quatre ans (...)* ».

Aucune référence à Montjoux dans l'Aveyron : l'Abbé Aimé Guillon rechercha désespérément le fameux Montjabron et ne trouva que Montjoux, seules les six premières lettres étaient identiques.

Le verdict fut le suivant :

« Ordonne (...) que le dit Vernet sera traduit dans la maison (...) situé en cette commune qui est destiné à la réclusion des Ecclésiastiques réfractaires. »

« Déclare que le Bail dudit Vernet sera acquis et confisqué au profit de la République (...) »<sup>3</sup>.

Comment est-ce possible ? Les deux documents de sources catholiques à l'apparence si sérieuse affirmaient que Vernet avait été condamné et l'un d'eux même disait qu'il avait été guillotiné dans les 24 heures.

Ces deux ouvrages prendraient-ils quelques libertés avec les faits historiques pour étoffer leur martyrologie ? Cela laisse rêveur quant au reste du contenu de ce genre de documents.

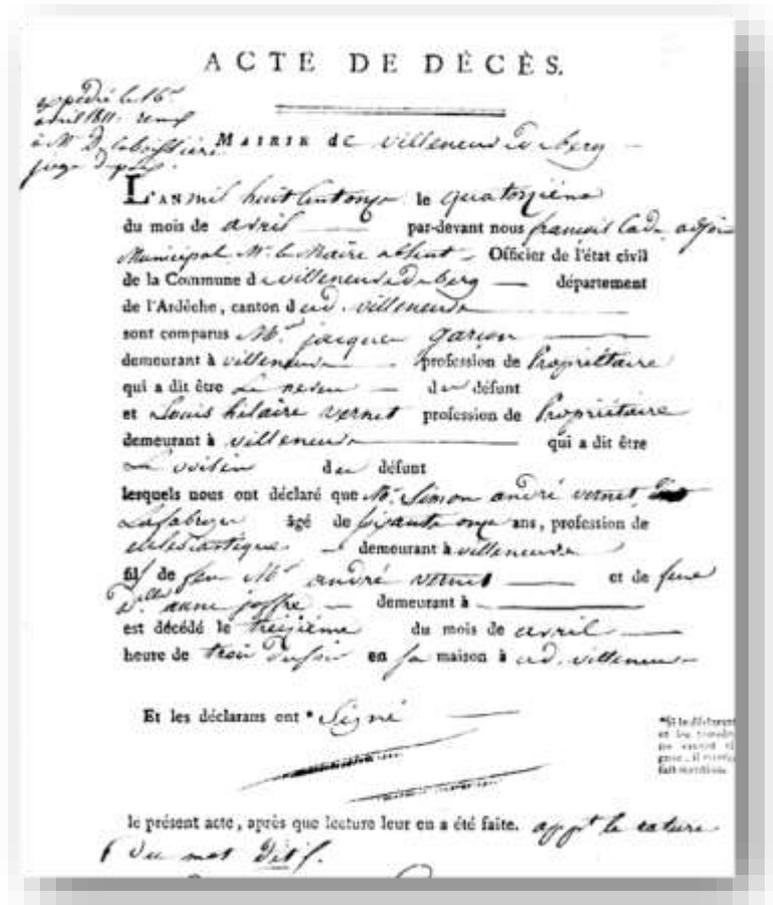
Simon André Vernet dit Lafabrège n'a pas été condamné à mort comme le fut le pauvre et naïf (**Jean) André Baud.**

Vernet fut enfermé, très certainement dans la maison d'arrêt de Sainte-Marie à Valence, jusqu'à ce que la paix soit revenue. Cette maison servait de prison aux nombreux religieux réfractaires.

Il ne fait pas de doute, rétorquerez-vous, que bien des prêtres furent décapités dans ces heures sombres. Vous auriez tout à fait raison si ce n'est que la Drôme fut assez clémente dans ce domaine.

Mais vous devez être impatient d'apprendre de quelle manière Vernet Lafabrège termina sa vie. Cela ne pouvait être qu'une fin heureuse puisqu'il fut quasiment sanctifié après sa « mort », vous venez de le constater dans les documents ci-dessus. Cet hommage posthume ne lui fut certainement d'aucune aide lorsqu'il mourut dans son lit à Villeneuve de Berg le 13 avril 1811 à « 3 heures du soir ».

Richard TROOST & Christine GARAUD



Acte de décès de l'ecclésiastique Vernet

<sup>3</sup> Procès de Vernet dit Lafabrège Simon André, 24 Ventôse An II (Cote L611)

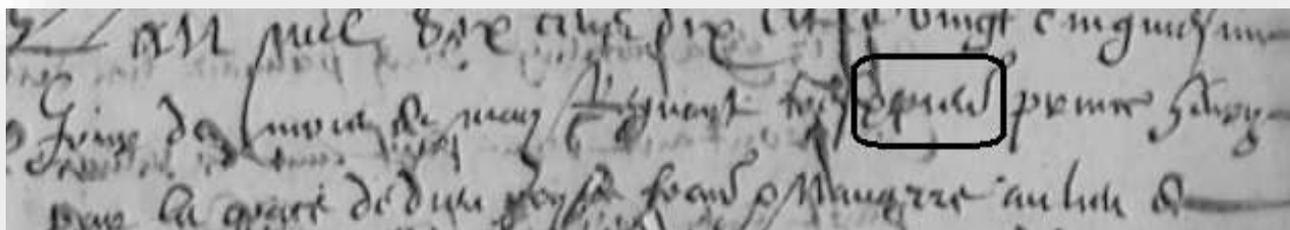
# Le grenier de paléographie

## xpien

Beaucoup d'actes notariés de l'ancien régime comportent cette abréviation **xpien**, bien mystérieuse.

On la rencontre dans un contexte bien particulier :

« ... Regnant tres **xpien** prince Henry  
par la grace de dieu roy de france et navarre... »



Dans un tel contexte, on déduit vite qu'il s'agit du mot **chrétien** mais sans bien comprendre la formation de cette abréviation.

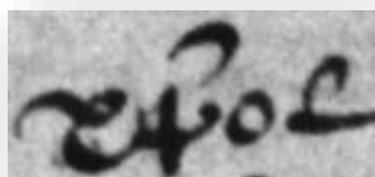
Si on supprime la terminaison « -ien » de **xpien**, il nous reste **xp**. Qu'est-ce que cet X et ce P viennent faire dans un acte notarié ?



Il ne s'agit pas des lettres de l'alphabet français mais des 2 lettres de l'*alphabet grec*  $\chi$  (khi) et  $\rho$  (rhô), initiales du mot **Christ** dont les majuscules **X** et **P** forment le monogramme du Christ – ou **chrisme** – sur beaucoup de monuments ou autres éléments religieux.

Cette abréviation «  $\chi\rho$  » doit donc se lire « christ » ou « chrest- ». Ainsi les notaires utilisaient-ils ce chrisme, en composition avec la terminaison « -ien » pour former le mot chrétien.

On rencontre aussi régulièrement pour s[ain]t [christ]ol.



un autre mot formé de la même manière : st  $\chi\rho$ ol

Les anglais utilisent encore actuellement le X dans un autre terme relatif au Christ : « Merry Xmas », Christmas étant la messe dédiée au Christ, c'est-à-dire Noël.

Certaines personnes signent encore *Xine* ou *Xiane* pour Christine, Christiane.

**Sandy-Pascal ANDRIANT**



## La devise des Chabrilan

Sur le blason des Chabrilan que l'on peut voir à Montélimar dans la demeure de cette famille (Grande Rue n° 11) se trouve une tour et la devise en espagnol :

**« Antes quebrar que doblar »** (Plutôt rompre que ployer)

Cette tour et cette devise sont dans les armes de la famille Moreton de Chabrilan « en souvenir de Reymond qui guerroyait en Espagne sous les ordres de du Guesclin et qui, sommé de rendre un fort, refusa énergiquement et fit cette réponse devenue la devise des Chabrilan :

**« Antes quebrar que doblar »**

Il serait à souhaiter que cette devise fût toujours comparée dans les commentaires de la célèbre fable de La Fontaine : Le Chêne et le Roseau, à celle de ce dernier :

**« Je plie et ne romps pas ! »**

Les enfants comprendraient mieux la différence qu'il y a entre la soumission et la fierté ; ils admireraient moins la souplesse du roseau, et ce ne serait pas un mal !

**Extrait des « Vieux Ecrits », ANFOS MARTIN, Imprimerie du Journal de Montélimar, 1928**



# Communes nouvelles

En France, le statut de « commune nouvelle » a été créé par l'article 21 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, et est destiné à favoriser à nouveau le regroupement de communes.

Au-delà des raisons économiques et budgétaires qui concernent le personnel politique, cela nous pose la question du classement de ces « communes nouvelles » dans nos bases de données.

Nous avons déjà vécu de telles transformations par le passé. Une analyse du procédé suivi par l'Administration va nous permettre de comprendre les modifications actuelles et de trouver une solution pour nos bases généalogiques.

## Création de nouveaux départements

Lors du démembrement des départements de la Seine et de la Seine-et-Oise, le département qui a conservé l'ancien chef-lieu (préfecture) a aussi conservé l'ancien numéro.

Conserver l'ancien numéro à l'ancienne préfecture évite :

- un numéro vide,
- le décalage de tous les numéros supérieurs en cas d'intercalation.

Ainsi :

- Seine : 75 – Paris => Paris : 75 – Paris, qui aurait du être propulsé entre l'Orne (61) et le Pas-de-Calais (62)
- Seine-et-Oise : 78 – Versailles => Yvelines : 78 – Versailles, qui aurait du être propulsé entre l'Yonne (89) et le Territoire-de-Belfort (90) [qui est déjà un ajout hors alphabet !]

Les nouveaux départements créés ont été triés par ordre alphabétique et leur numéro minéralogique a été créé à la suite du dernier en cours (90 – Territoire de Belfort) :

- Essonne : 91 – Evry
- Hauts-de-Seine : 92 – Nanterre
- Seine-Saint-Denis : 93 – Bobigny
- Val-de-Marne : 94 – Créteil
- Val-d'Oise : 95 – Pontoise

Mais on avait procédé d'une autre manière pour la Corse (20 – Ajaccio) en remplaçant le numéro 20 par 2 numéros mélangeant chiffre et lettre pour éviter le décalage résultant d'une intercalation :

- Corse-du-Sud : 2A – Ajaccio
- Haute-Corse : 2B – Bastia



En ce qui concerne les communes, nous avons déjà vécu cette situation. On trouve des listes complètes d'anciennes communes (ou paroisses) « absorbées » sur de nombreux sites d'aide à la généalogie<sup>1</sup>.

Passons en revue les modifications plus récentes.

## Regroupement de communes avant 2016

Concernant notre Union du Midi-Provence, ce sont les Hautes-Alpes qui ont initié le mouvement avec 2 regroupements de communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

- **Dévoluy** regroupe les communes : Agnières-en-Dévoluy, La Cluse, Saint-Disdier, Saint-Étienne-en-Dévoluy (chef-lieu).
- **Saint-Bonnet-en-Champsaur** regroupe les communes : Bénévent-et-Charbillac, Saint-Bonnet-en-Champsaur (chef-lieu), Les Infournas.

<sup>1</sup> Je ne donnerai que l'exemple de [www.gencom.org](http://www.gencom.org) qui propose également les cartes de CASSINI.

## Communes nouvelles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016

**Chef-lieu** : il s'agit de la commune à laquelle sont attribuées toutes les compétences administratives.

**Commune déléguée** : il s'agit des autres communes composant la nouvelle entité administrative. Outre certaines prérogatives qui sortent de notre propos, elles conservent leur état-civil. Il est donc important de trouver le moyen de ne pas les supprimer de nos bases de données tout en faisant comprendre par un classement judicieux le regroupement au sein de la « commune nouvelle ».

Dans notre région, les communes nouvelles ne sont pas légion !

- **Val d'Oronaye** (04) regroupe les communes : Larche et Meyronnes (chef-lieu).
- **Garde-Colombe** (05) regroupe les communes : Eyguians (chef-lieu), Lagrand et Saint-Genis.
- **Val Buëch-Méouge** (05) regroupe les communes : Ribiers (chef-lieu), Antonaves et Châteauneuf-de-Chabre.
- **Solaure en Diois** (26) regroupe les communes : Aix-en-Diois (chef-lieu) et Molières-Glandaz.
- **Mercuriol-Veaunes** (26) regroupe les communes : Mercuriol (chef-lieu) et Veaunes.

### Problème de classement

On voit bien pour ces 7 communes qu'il va se poser le problème du classement dans les listes alphabétiques des communes. Il va y avoir des déplacements, des suppressions...

Comment éviter un chamboulement total tout en maintenant une proximité entre le nouveau chef-lieu et les communes associées ? Une solution viable – préconisée par tous les utilisateurs du logiciel NIMEGUE et déjà mise en œuvre par le CGDP – consiste à créer un code INSEE fictif à 6 chiffres pour toutes les communes du département en ajoutant un zéro supplémentaire à droite. Il est stipulé dans la loi que le chef-lieu conserve son code INSEE. Les 5 premiers chiffres de la « commune nouvelle » seront donc ceux du code INSEE à 6 chiffres du chef-lieu. Les « communes déléguées » perdront leur code INSEE propre et prendront à la place le code à 6 chiffres du chef-lieu en remplaçant le zéro supplémentaire par un chiffre de 1 à 9, selon l'ordre alphabétique. De la sorte, on pourra opérer deux tris différents dans nos tableurs :

- Ordre alphabétique total sur le nom de toutes les communes (les communes associées restent à leur ancienne place)
- Ordre numérique sur le code INSEE à 6 chiffres correspond à l'ordre alphabétique des anciennes communes sauf pour les « communes déléguées » qui seront classées à la suite de leurs « chefs-lieux ».

Il est temps de montrer par des exemples ces modifications légères et bien pratiques. Voici un premier tableau montrant le classement des communes selon l'ordre alphabétique (par département) :

INSEE ancienne commune	Nom ancienne commune	INSEE commune nouvelle	INSEE fictif à 6 chiffres	Nom commune nouvelle
04100	Larche	04120	041201	Val d'Oronaye
04120	Meyronnes (chef-lieu)	04120	041200	Val d'Oronaye
05002	Agnières-en-Dévoluy	05139	051391	Dévoluy
05005	Antonaves	05118	051181	Val Buëch-Méouge
05020	Bénévent-et-Charbillac	05132	051321	Saint-Bonnet-en-Champsaur
05034	Châteauneuf-de-Chabre	05118	051182	Val Buëch-Méouge
05042	La Cluse	05139	051392	Dévoluy
05053	Eyguians (chef-lieu)	05053	050530	Garde-Colombe
05067	Les Infournas	05132	051322	Saint-Bonnet-en-Champsaur
05069	Lagrand	05053	050531	Garde-Colombe
05118	Ribiers (chef-lieu)	05118	051180	Val Buëch-Méouge
05132	Saint-Bonnet-en-Champsaur (chef-lieu)	05132	051320	Saint-Bonnet-en-Champsaur
05138	Saint-Disdier	05139	051393	Dévoluy
05139	Saint-Étienne-en-Dévoluy (chef-lieu)	05139	051390	Dévoluy
05143	Saint-Genis	05053	050532	Garde-Colombe
26001	Aix-en-Diois (chef-lieu)	26001	260010	Solaure en Diois
26179	Mercuriol (chef-lieu)	26179	261790	Mercuriol-Veaunes
26187	Molières-Glandaz	26001	260011	Solaure en Diois
26366	Veaunes	26179	261791	Mercuriol-Veaunes

Et le même tableau classé selon l'ordre des codes INSEE à 6 chiffres : chef-lieu en premier suivi des communes déléguées classées par ordre alphabétique.

INSEE ancienne commune	Nom ancienne commune	INSEE commune nouvelle	INSEE fictif à 6 chiffres	Nom commune nouvelle
04120	Meyronnes (chef-lieu)	04120	041200	Val d'Oronaye
04100	Larche	04120	041201	Val d'Oronaye
05053	Eyguians (chef-lieu)	05053	050530	Garde-Colombe
05069	Lagrand	05053	050531	Garde-Colombe
05143	Saint-Genis	05053	050532	Garde-Colombe
05118	Ribiers (chef-lieu)	05118	051180	Val Buèch-Méouge
05005	Antonaves	05118	051181	Val Buèch-Méouge
05034	Châteauneuf-de-Chabre	05118	051182	Val Buèch-Méouge
05132	Saint-Bonnet-en-Champsaur (chef-lieu)	05132	051320	Saint-Bonnet-en-Champsaur
05020	Bénévent-et-Charbillac	05132	051321	Saint-Bonnet-en-Champsaur
05067	Les Infournas	05132	051322	Saint-Bonnet-en-Champsaur
05139	Saint-Étienne-en-Dévoluy (chef-lieu)	05139	051390	Dévoluy
05002	Agnières-en-Dévoluy	05139	051391	Dévoluy
05042	La Cluse	05139	051392	Dévoluy
05138	Saint-Disdier	05139	051393	Dévoluy
26001	Aix-en-Diois (chef-lieu)	26001	260010	Solaure en Diois
26187	Molières-Glandaz	26001	260011	Solaure en Diois
26179	Mercuriol (chef-lieu)	26179	261790	Mercuriol-Veaunes
26366	Veaunes	26179	261791	Mercuriol-Veaunes

Voilà un moyen simple d'ordonner nos listes de communes dans nos bases de données quel que soit leur statut.

**Sandy-Pascal ANDRIANT**  
Webmaster du CGDP (26)

# Etat des nouveaux convertis de la province (suite)

qui estoient passés dans les pays étrangers et de ceux  
qui en sont revenus depuis la déclaration de sa Majesté du mois de décembre 168... .

Seule la partie du recensement concernant l'élection de Montélimar fait l'objet de cet article. Les deux premières colonnes du tableau initial sont complétées par une troisième contenant des observations dont les sources sont les suivantes :

- les relevés du CGDP.
- la base du Refuge-huguenot (<http://www.refuge-huguenot.fr/>). Actuellement, la base contient les relevés des recensements, des registres paroissiaux et des registres d'assistance (les huguenots fugitifs réduits à l'indigence étaient assistés par le gouvernement de certains états, le magistrat de certaines villes et par les Eglises wallonnes ou françaises). A l'avenir, il est prévu d'y présenter des documents de la Régie des biens.
- les éléments trouvés aux Archives départementales de la Drôme dans la série L (cf. La restitution des biens des protestants, loi du 15 décembre 1790, Ed CGDP, 2014).

## Election de Montélimar

Communautes (communes actuelles)	Noms des fugitifs sortis du royaume	Noms des fugitifs revenus dans le royaume	Observations
Lesprés (Les Près)	Jean TRUC, sa femme et deux enfants	Le dit Truc est revenu	
	Jean, fils de Jean LAGIER		
	Antoine LAGIER, fils de Joseph		
	Pierre BRUNET, fils de Claude		
	Reymond, fils de Jean BRUNET, et Claude BRUNET, sa fille		
Cobonne	Paul SAGNOL, fils de feu S <sup>r</sup> Charles SAGNOL		
Clansayes	Jacob RIBIER		
Mirabelles- Baronnies	Louis OZIAS		
Piegon (Piégon)	Noble Hector Samson D'AGOUST, fils de noble Charles D'AGOUST, Baron de Montmaur		Hector Samson d'AGOULT, baron de Montmaur, se mariera en 1700 avec Marie Françoise de FAUTRIER et aura une descendance jusqu'à aujourd'hui.
Grane (Grâne)	Antoine et Jacob GAUDIN, frère et fils de famille		
	Madelaine et Marguerite MAZADE, sœurs et filles de Pierre MAZADE		
Montbrun (Montbrun-les-Bains)	Moyse LAMBERT et Rose MOLARD, sa femme		
	Antoine MERCADIER et Marguerite, sa femme		
	Samuel GIRAUD, fils de famille		Selon la base du refuge-huguenot, un Samuel GIRAUD est assisté en mars 1689 à Schaffhouse.
	Jacques et Charles GUILLINIS, frères de feu Antoine		
	Diane MAURICE, veuve de Jacques CHERLA		

Poyols	Claude FERIER, Françoise FAURE, sa femme, Cezar et Marie, leurs enfants	Le dit Claude est revenu depuis 3 ans	
	<b>Daniel FERIER</b> , fils de feu Pierre	Est mort à Genève	Selon la base du refuge-huguenot, un <b>Daniel FERRIER (FERRIER)</b> est assisté à La Neuveville et à Neuchâtel en décembre 1686
	Jeanne ODON, femme de Jean CHAPON, et <b>Jean CHAPON</b> , son fils	La dite Jeanne est morte à Genève et son fils est revenu depuis 2 ans ½	Selon la base du refuge-huguenot, un <b>Jean CHAPPON</b> est assisté à Neuchâtel en février 1687.
	Antoine GROS et Catherine BOUYERS, sa femme, une fille, <b>Daniel</b> et <b>André GROS</b> , frère d'Antoine	Le dit Antoine GROS est mort.	Selon la base du refuge-huguenot, un <b>Daniel GROS</b> est assisté à Schaffhouse en février 1689. Un <b>André GROS</b> , laboureur, passe par Lausanne en août 1687, est assisté à Schaffhouse en septembre 1687, à Francfort-sur-le-Main en novembre 1687. Il se dirige vers la Hollande.
	Jeanne FERIER, fille de feu Guillaume		
	Madelaine NOIR, femme de Pierre André RANOUX	.	
	<b>Jeanne et Judith BRUN</b>	Sont revenues, il y a 8 ans	Selon la base du refuge-huguenot, <b>Jeanne et Judith BRUN</b> , sœurs, sont assistées à Schaffhouse en août 1688.
	Reyne ARNOUX, fils de Dominique	Est mort en Suisse.	
	Marguerite MOLTE, veuve de Jean NOIR, Jean, Michelle et Judith ses enfants	La dite Marguerite MOLTE et Michelle NOIR sont mortes.	
	Jean GASQUET, fils de David	Est mort	
	Cezar ARMAND	Est mort	
	Antoine ARNAUD et Catherine BROCHIE, sa femme	Le dit Arnaud est mort.	
	<b>Jeanne BLANC</b>		Selon la base du refuge-huguenot, une <b>Jeanne BLANC</b> est assistée à Neuchâtel en octobre 1687 et en avril 1690
Rac ( <i>Malatavene</i> )	Louis MAGNET et Catherine GUILAUD, sa femme	Sont revenus en 1696	
	Pierre MAGNET, frère dudit Louis, et Blanche MAGNET, sa sœur		
Bastie des fonds ( <i>La-Bâtie-des-Fonds</i> )	Louise GARIN, veuve de Thomas BASSET, et deux de ses enfants		
	David BERNARD, fils de feu David		
	Diane BASSET, fille d'Estienne BASSET		
Condorcet	<b>Jean Antoine VEYRIER</b> , Marie SERRET, sa femme, Reyne, Jean François, Judith, Louise et Catherine, leurs enfants		Selon la base du refuge-huguenot, un <b>Jean Antoine VEIRIER</b> , accompagné de sa femme et de 5 enfants, est assisté à Schaffhouse le 18 novembre 1687.
	<b>David SERRET</b> et Judith BAUSSAN, sa femme, Philibert, Estienne et Alexandre, leurs enfants		Selon la base du refuge-huguenot, un <b>David SERRET</b> , sa femme et leurs 3 enfants, sont assistés à Neuchâtel le 7 novembre 1687 et à Schaffhouse le 18 novembre.
	Isabeau SAMBERT, femme de Daniel RESTUIN, Pierre et Lucesse RESTUIN, ses enfants		Selon la base du refuge-huguenot, un <b>Pierre RESTUY</b> est assisté août 1688 à Schaffhouse et une <b>Lucesse RESTUY</b> est assistée en juillet 1692 à Schaffhouse.
Condillac	<b>Mathieu CHAMBRIER</b> , Pierre et <b>Toussaint CHAMBRIER</b> , ses petits-fils		Selon la base du refuge-huguenot, un <b>Mathieu CHAMBOLIET</b> , accompagné de son fils Toussaint, est assisté en avril 1688 à Genève.
	Alexandre RIFFIER, fils d'Estienne RIFFIER, et Madelaine THOMAS, sa femme		
	Isabeau THOMAS, fille de feu Mathieu THOMAS		

Sauzet et Saint-Marcel	Jean CHAUSIN et Lucesse BLANCARD	sortis du royaume suite à l'arrêt du 12/7/1684 qui leur permet de s'absenter pendant 5 ans	Selon la base du refuge-huguenot, un Jean CHAUSSIN, accompagné de sa femme, Lucrece BLANCARD, et de sa fille, Amabitha, est assisté à Neuchâtel en octobre 1684.
	Berton BLACHE, Lucesse, Paule, Anne et Gabrielle, ses filles		
	Louis FAURE, fils de feu M <sup>e</sup> Louis FAURE, notaire		
	<b>Pierre et Jean de SAULCES</b> , fils de feu Pierre de SAULCES		Selon la base du refuge-huguenot, un <b>Pierre de SAULCES</b> , accompagné de 6 autres personnes, est assisté en mars 1686 à Francfort-sur-le-Main. Ils sont passés par Zurich et ont pour destination Brandebourg. Pierre a « <i>quitté son père et ses biens pour l'Évangile, avec un bon témoignage de Zurich</i> ». Un <b>Jean de SAULCES</b> , drapier, est assisté en novembre 1687 à Francfort-sur-le-Main. Il a pour destination Lippstad.
Taulignan	Gédéon CHIROL, sa femme et <b>leur nièce, fille d'André GELY</b>		Selon la base du refuge-huguenot, une <b>Madeleine GELLY</b> est assisté à Berne en décembre 1694. La fiche précise qu'elle « <i>recevra à l'avenir un pain bis au lieu d'un pain blanc qu'elle retire jusqu'à présent</i> ». Un <b>André GELY</b> est assisté à Genève en octobre 1687.
	Moyse ARMAND, sa femme, leurs quatre enfants, et <b>Jean ARMAND</b> , frère de Moyse		Selon la base du refuge-huguenot, un <b>Jean ARMAND</b> est assisté à Genève en juillet 1687.
	Henry FINE, sa femme et trois enfants		
	La veuve de François JAVEL		
	Françoise CHASTAIN et ses deux filles	La dite Françoise est revenue avec une de ses filles, il y a 4 ans	
	<b>Marie JAVEL</b> , fille de feu Pierre		Selon la base du refuge-huguenot, une <b>Marie JAVEL</b> est recensée à Genève le 3 juin 1687.
	Anne PRADIER, veuve de Claude FABRE, et son fils		
	Carline ARMAND et Isabeau ARMANDY, sa fille	La dite Isabeau ARMANDY est revenue il y a 4 ans	
	Marguerite TARDIER, veuve de Paul <b>FLOTTE</b> , et <b>sa fille</b>		Selon la base du refuge-huguenot, une <b>Marguerite TARDIEU</b> et <b>sa fille</b> sont assistées à Schaffhouse en juin 1688. Une <b>Marguerite FLOTTE</b> est assistée à Neuchâtel en mai 1692.
	Louise CHARFIN, fille de feu Pierre		
	Un garçon et une fille de <b>Pierre GAMENEL</b>		Selon la base du refuge-huguenot, un <b>Pierre GARENEL</b> est assisté en mai 1691 à Schaffhouse.
	Suzanne FABRE, femme d'Antoine ACHARD		
Saint-Euphémie (Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze)	Jean BAILLE La Prade et <b>Alexandrie GUILHON</b> , sa femme, et <b>un petit enfant</b>		Selon la base du refuge-huguenot, une <b>Alexandrine, veuve de Jean BAYLE</b> , et son fils, <b>Roger BAYLE</b> , sont assistés à Berne en octobre et décembre 1694.
	Estienne JEAN et Victoire MARCEL, sa femme, et un enfant		
	<b>David JULLIEN</b> et Suzanne PEZ, sa femme, et deux enfants		Selon la base du refuge-huguenot, un <b>David JULLIEN</b> , sa femme et leurs deux enfants sont assistés à Genève en septembre 1687.
	Alexandre REYMOND et Marguerite MATHIEU, sa femme, et deux enfants		
	Jean PEZ, chef de famille		

Saint-Euphieme (Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze)	Marie MORENAS, fille de famille		
	Laurent BALUZEUX, fils de famille		
	Daniel COURT, fils de famille		
	Henry AUTRAN, fils de famille		
	<b>Jean et Alexandre VIAN</b> et D <sup>lle</sup> <b>Sibille HURARD</b> , leur mère		Selon la base du refuge-huguenot, un <b>Jean et un Alexandre VIAN</b> , accompagnés de leur mère <b>Sybille EURARD</b> , sont assistés en mai 1693 à Genève.
Lesches (Lesches-en-Diois)	S <sup>r</sup> Michel ARMAND et D <sup>lle</sup> Lucretse EUSTACHE, sa femme	Le dit ARMAND est revenu	
	Isabeau RIPERT, veuve de Pierre LAMBERT, Anne et <b>Françoise LAMBERT</b> , ses filles		Selon la base du refuge-huguenot, une <b>Françoise LAMBERT</b> est assistée en novembre 1688 à Schaffhouse, en mars 1689 à Schaffhouse.
	Pierre et <b>Daniel TALLON</b> , fils de Gaspard		Selon la base du refuge-huguenot, un <b>Daniel TALLON</b> est assisté en décembre 1687 à Neuchâtel et à Schaffhouse.
	Daniel, Antoine et Andrée, enfants de feu Daniel BOUFIER		
	Claudine BEGOU, fille de feu Michel		
	Lucretse et <b>Olimpe REYNAUD</b> , sœurs		Selon la base du refuge-huguenot, une <b>Olympe REYNOLD (REYNAUD)</b> est assistée en novembre 1688 à Schaffhouse, en avril et en septembre 1690 à Neuchâtel.
	<b>Geneviève AUBANEL</b> , fille d'Isaac		Il s'agit probablement de la <b>sœur d'Antoine AUBANEL</b> . Ce dernier a été condamné à 9 ans de galères le 28/5/1701 et a été libéré le 10/6/1707 à condition de servir dans les troupes du roi.
	<b>Moyse et Catherine LAMBERT</b> , frère et sœur		Selon la base du refuge-huguenot, un <b>Moise LAMBERT</b> est assisté en novembre 1687 à Neuchâtel, en décembre 1687 à Schaffhouse, en janvier 1688 au Locle, en janvier 1689 à La Chaux-de-Fond. Une <b>Catherine LAMBERT</b> est assistée en février 1690 à Neuchâtel.
Forcinet (Forcinet commune fusionnée dans Val-Maravel)	Pierre ISNARD, Madelaine BLAIN, sa femme, et un petit garçon		
	Jean VAUNER et sa femme, veuve de Jean BLANC, et une petite fille dudit BLANC	Le dit VAUNET est revenu avec la dite fille depuis longtemps.	
	Madelaine ISNARD, fille de Jean ISNARD		
	Claude REYNAUD et Marguerite GARNIER, sa femme, trois garçons et deux filles	L'aîné des enfants est revenu depuis longtemps et est marié.	
	Pierre LOMBARD et Judith BLAIN, sa femme du 2 <sup>e</sup> lit, Jean et Louis Marius, enfants du 1 <sup>er</sup> lit, et une fille du 2 <sup>e</sup> lit		

Marie-Claire DEBOUVERIE



## D'un forum national à l'autre

Participant, il y a quelques jours, à un congrès à l'étranger – doublé d'un forum réunissant des exposants venus de cinq pays – j'ai renoué avec l'exercice auquel vous vous livrez régulièrement comme responsables associatifs : le contact avec le public. Sauf quand celui-ci est réduit et que les participants refont entre eux le monde (généalogique), les questions-réponses sont variées : un collègue (étranger) me demande si les archives de tel ou tel département sont bien en ligne tandis qu'un quidam s'étonne de l'absence d'une famille dans tel armorial ; un chercheur s'attarde sur sa compilation de prisonniers de guerre entre 14 et 18 tandis que l'autre prétend faire remonter une lignée aux temps « de l'Égypte romaine » (sic). Souvent, on ne le dira jamais assez, les interrogations sur un destin individuel ou une famille rejoignent des investigations plus larges : pourquoi tel nom se retrouve-t-il à une époque et en un lieu si éloignés du berceau connu ? Comment expliquer telle migration d'une province à une autre ?

Si, dans ce genre d'échanges, certains s'écoutent autant qu'ils écoutent, il est heureux de voir que les questions pointues – encore posées après des années, voire des décennies de recherche – voisinent avec les questions des grands débutants. Et c'est un bonheur que de plonger dans ce grand bassin, qu'il soit annuel, biennal ou triennal !

### De 2014 à 2016

Puisque je parle de bonheur, rappelons qu'entre deux congrès nationaux, la Fédération est heureuse de vous convier tous les deux ans à un tel rendez-vous, unique, au sens où il se tient au cœur de notre ville-capitale, dans la cour du site historique de « nos » Archives nationales. Quatrième forum national réunissant exposants associatifs et professionnels, conférenciers et auditoires passionnés, public amateur ou chevronné. Vous l'aurez compris, je vous parle ici du forum national Géné@2016 – « Soubise 2016 » diront les plus familiers. Une rencontre faite aussi de visites guidées de l'institution qui nous accueille. Le tout sur deux jours : les 24 et 25 septembre 2016. Ce rendez-vous biennal était déjà raconté au passé dans le Flash spécial d'octobre 2014. Dans ce numéro de février 2016, voici venu le temps de le conjuguer au futur ! Vous avez oublié le succès de la 3<sup>e</sup> édition ? 8 500 visiteurs, 64 associations présentes, 8 stands professionnels, 4 institutions publiques, 8 conférences et 23 visites guidées du CARAN et des « Grands dépôts » des AN... L'édition 2016 ? Elle se prépare depuis août 2015, les conférenciers ont répondu à l'appel, l'affiche officielle est en préparation : il ne manque que vous, exposants associatifs et bénévoles de nos (nombreux) cercles. Alors, allons-y ! Inscrivez-vous (voir détail dans ce Flash) !

**Christophe DRUGY**, secrétaire général

---

### Du passé au présent... pour quel avenir en matière d'archives.

Il est un temps pas si lointain où les archives ne pouvaient être consultées que dans les mairies, ou aux Archives départementales. L'accès n'était possible qu'en respectant un délai minimum de cent ans. Quelques érudits diffusaient leurs travaux par l'intermédiaire de revues spécialisées ou de livres. Qu'il était donc bon ce temps, où on était entre gens de bonne compagnie, où le temps ne comptait pas pour mettre au point des instruments de recherche destinés à de rares spécialistes. L'arrivée en nombre des généalogistes a bouleversé cette belle tranquillité. Cela a eu des conséquences, parfois négatives, sur la conservation des archives du fait de la trop grande manipulation de celles-ci, parfois heureuses car il a fallu construire de nouveaux bâtiments pour accueillir ce nouveau public. Le délai de cent ans avait mis les chercheurs à l'abri de la loi CNIL de 1978. Personne ne s'en préoccupait d'ailleurs, puisque, par définition, tous les individus cités dans les documents mis à disposition du public étaient décédés depuis belle lurette et qu'Internet était dans les limbes. Quant à la diffusion par l'intermédiaire de revues plus ou moins confidentielles ou de livres, cela ne posait aucun problème.

Plusieurs faits remettent donc en question ce bel ordonnancement :

1 – l'abaissement du seuil de consultation à soixante-quinze ans permet d'accéder à des documents concernant des vivants, d'autant que l'allongement de la vie s'est bien accru.

2 – l'arrivée en masse d'Internet dans les foyers de chaque Français permet de consulter une masse impressionnante de documents, d'autant que la photo numérique a fait son apparition. Corrélativement les services d'archives, pour ne pas être en reste, mettent en ligne les actes de l'état civil, afin de protéger les sources. Ainsi, ils ne seront plus débordés par le va-et-vient incessant de généalogistes dans leurs salles... qui font courir le personnel de magasin en magasin d'archives pour sortir les documents qui sommeillaient si tranquillement sur les étagères.

3 – La mise sur Internet de ces archives entraîne diverses conséquences :

- la première est de permettre, notamment, au généalogiste de conserver l'image comme moyen de preuve de sa recherche.
- la seconde est de permettre aux associations d'indexer plus facilement et rapidement les données (réutilisation du contenu des documents en vue de diffusion)
- la troisième est que des sociétés commerciales veulent obtenir les images (réutilisation du contenant en vue de le diffuser)
- la quatrième est que la diffusion en masse oblige à respecter la loi CNIL. Cette autorité indépendante, dans le cadre de la défense de la vie privée des individus, édicte alors des délais de communication sur Internet qu'elle porte à cent vingt ans.

La diffusion d'informations sur des personnes, par le biais de moyens classiques, (revues, livres, etc.), parce qu'elle est restreinte, ne pose donc pas de problème. À partir du moment où la diffusion se fait en masse et instantanément dans le monde entier, elle doit, selon la CNIL, être contrôlée. Intellectuellement parlant, on ne voit pas pourquoi il devrait y avoir une appréciation différente en fonction de la taille ou de la modalité de la diffusion. Ce n'est pas satisfaisant. Le protecteur des libertés publiques est le juge judiciaire. Mais voilà, les membres de la CNIL sont des magistrats de l'ordre administratif, des fonctionnaires et dans ce monde on aime réglementer avant et non après. S'il y a atteinte aux droits d'une personne, le juge judiciaire intervient après pour condamner. Les textes administratifs veulent empêcher la possibilité de commettre une infraction. Vous êtes, dans le fond, un coupable en puissance qui s'ignore ! Avec le délai de cent vingt ans, il n'y a plus de crainte à avoir !

La loi CNIL aura bientôt quarante ans. Elle a déjà subi des modifications, mais ce fut surtout pour complexifier. La dernière mouture de décembre 2015 met encore beaucoup de conditions pour la libre diffusion (licences, redevances). On peut se demander, fort légitimement, si cela va dans le sens de l'Histoire. On nous promettait l'ouverture des données (open data). On en est encore loin en matière culturelle. Certes, la numérisation des archives coûte aux départements tout comme l'entretien des routes départementales. Il n'y a aucune restriction d'accès sur les routes, alors pourquoi en met-on sur celles qui permettent l'accès aux biens culturels ?

Cette approche ne pourra se perpétuer. Sous une dizaine d'années, je prends le pari que ces licences et redevances deviendront obsolètes.

**Jean François PELLAN**, président

---

### **Perspectives 2016-2019**

À presque un mois de l'Assemblée générale 2016 qui marquera la fin du mandat (de 3 ans) du Bureau fédéral, on serait tenté de regarder dans le rétroviseur. Mais, ce temps de compte-rendu viendra en assemblée, avec vous, réunis à Pantin, au début de juin. On serait tenté, aussi, de dire et de croire que nous expédions actuellement les affaires courantes... Détrompez-vous !

Au lendemain de la diffusion de ce Flash 228, Jean François Pellan siégera au premier Conseil supérieur des Archives – réuni au ministère de la Culture – sous la présidence de Jean-Louis Debré. Notre président scrute également la progression de notre dossier de reconnaissance d'utilité publique autant qu'il surveille activement les avancées – ou les reculs – en matière de législation sur les archives. Alors, en mai, fais ce qu'il te plaît ? Pas sûr... Le Bureau de mai aura l'œil rivé sur le calendrier 2016-2019 ! Pour des raisons diverses.

- 2016 ? Dans la cour du site parisien des Archives nationales, le prochain forum national Géné@2016 aura lieu les 24 et 25 septembre prochains. Son affiche officielle – insérée dans ce Flash – est en ligne depuis le 22 avril et son programme en passe d'être bouclé. Merci à toutes les associations inscrites !
- 2017 ? Les organisateurs du prochain congrès national nous demandent déjà de nous pencher sur le programme de la journée fédérale du 7 septembre 2017. C'est l'occasion ici de saluer la très belle programmation, pilotée par Jacques Moignard avec le soutien actif d'Annick François-Haugrain, en cours d'élaboration avec nos amis ultra-marins : ils seront les invités d'honneur de ce congrès havrais, du 8 au 10 septembre 2017. Après Poitiers, cap sur Le Havre !
- 2018 ? Le Conseil d'administration vient de valider l'organisation, à Arras, du 33e Congrès international de généalogie et d'héraldique, prévu la première ou deuxième semaine de juin 2018. Sachez aussi que cette année 2018 marquera le 50e anniversaire de la Fédération et que le principe d'une publication rendant compte d'un demi-siècle au service des généalogistes amateurs est acté.
- 2019 ? Avant même l'AG 2016, nous serons allés à la rencontre d'un possible organisateur pour le congrès national suivant.

Ainsi va la vie de la FFG et de ses membres, jamais en sommeil... Derrière ces projets et ces événements déjà calés sur l'agenda des trois années à venir, des associations généalogiques dynamiques et des responsables motivés. Avec vous, fédérés, nous sommes et nous serons toujours plus forts !

**Christophe Drugy**, secrétaire général de la FFG

## DOCUMENTS GENEALOGIQUES EN VENTE PAR CORRESPONDANCE

**Adresser les commandes à**  
**Cercle généalogique de la Drôme provençale :**  
 Maison des Services publics  
 1 avenue Saint-Martin  
 26200 MONTE LIMAR

*Conditions générales de vente : nos prix s'entendent port en sus.*

*Nos envois sont faits aux risques et périls du destinataire.*

*La commande, accompagnée de son règlement, doit indiquer la désignation du document et la quantité désirée.*

*La date de livraison sera fonction de la disponibilité des documents commandés.*

<b>Documents</b>	<b>Euros</b>	<b>Grammes</b>
<b>AIDE EN GENEALOGIE</b>		
Généalogie, mes premiers pas	6,00	315
Les calendriers	3,50	125
Petit lexique	3,50	195
<b>PERSONNAGES</b>		
Louis CHANCEL (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,50	205
Emile LOUBET (et son ascendance, nouvelle édition, 24 pages)	5,50	170
Charles MOULIN (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,50	205
Les STROUPANY (1766-1942) (une famille de nougatiers, 29 pages)	5,50	190
Jean-Jacques MENEURET (médecin Montilien 1739-1815, 20 pages)	5,50	130
Généalogie des Adhémar de Monteil (34 pages)	5,50	220
Famille de SERRES (Seigneurs du Pradel) (18 pages)	2,50	130
Famille RIVIERE (originaire de Montélimar) (44 pages)	10,00	270
Famille de COSTON (90 pages)	15,00	290
<b>LES METIERS</b>		
La Chapellerie (et ascendance ROUX, nouvelle édition, 31 pages)	5,50	200
La Draperie (et ascendance MORIN, nouvelle édition, 36 pages)	5,50	220
La Soierie (et généalogie LACROIX, nouvelle édition, 34 pages)	5,50	210
Les Meuniers (et généalogies PARPAILLON, DENIS, BOISSON, 34 pages)	5,50	220
Les Verriers (et généalogie de FERRE de la CALMETTE, 33 pages)	5,50	220
La vigne et le vin à Montélimar (26 pages)	5,50	180
Les Notaires au fil du temps	15,00	280
Des Militaires à Saint-Martin	15,00	450
Les Enfants de Troupe	5,00	200
<b>HISTOIRE ET GENEALOGIE</b>		
Montélimar et le nom de ses rues (nouvelle édition, 138 pages)	18,00	390
Si Montélimar m'était conté ... (88 pages)	15,00	260
Le Bois de Laud (17 pages)	2,50	135
Les anciens racontent (79 pages)	5,00	245
Un tramway de la Drôme, Le PICODON (22 pages)	2,50	165
Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 1)	15,00	440
Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 2)	15,00	470
Les Protestants de Saint-Paul-Trois-Châteaux	8,50	190
Les Enfants abandonnés et les Nourrices du XIX <sup>e</sup> à nos jours (114 pages)	15,00	355
La restitution des biens des protestants, Loi du 15 décembre 1790	15,00	260
Les protestants au Désert (120 pages) <b>Nouveauté 2015 !</b>	15,00	360

## **Arbres généalogiques**

### **Format 50 x 70 cm**

Arbre 6 générations (avec emplacements pour photos) ..... 4,50 €

Arbre 7 générations ..... 4,50 €

### **Format 85 x 110 cm**

Arbre 11 générations ..... 7,60 €

### **Calcul des frais de port et emballage**

Poids total jusqu'à gr.	100	250	500	3000
Prix €	1,75	3,75	5,35	7,00

*Pour les arbres, l'envoi est fait séparément sous tube. Les frais de port et d'emballage sont de 7 € pour 1 à 3 arbres*

*Un bon de commande est en ligne sur le site du CGDP, dans l'onglet « Boutique » :*

<http://www.genea26provence.com/>



Maison des Services publics  
1 avenue Saint-Martin  
3<sup>e</sup> étage Nord  
26200 MONTELIMAR  
Tél. : 04 75 51 22 03 (*uniquement le mardi*)

Notre adresse de messagerie :  
[cgdp@wanadoo.fr](mailto:cgdp@wanadoo.fr)

Notre site Web :  
[genea26provence.com](http://genea26provence.com)

Notre Forum :  
[genea26provence@yahoogroupes.fr](mailto:genea26provence@yahoogroupes.fr)

Notre page sur Facebook :  
[facebook.com/cgdp.genealogiste](https://facebook.com/cgdp.genealogiste)

*« La généalogie, c'est l'art de partir à la découverte de la vie de ses ancêtres »*

# La Lettre

*du*

**Cercle Généalogique de la Drôme Provençale**

Périodicité Trimestrielle

Direction de publication : Guy VENTURINI

Dépôt légal : décembre 1994

N° 19 C 95

ISSN 1260 – 240 X